

spécial Une COP 26 *Pourquoi faire ?*

Vivement un nouveau régime international de climat !

*Le Maroc, bon élève, a tout intérêt à mieux faire
Une fracture sur fond de méfiance et de suspicion*



Lire pages 2-3-4-5

Interventions du Groupe socialiste concernant le PLF 2022
Aïcha El Gourgi : *Aucune mesure concrète n'est à l'évidence envisagée par le gouvernement en faveur des MRE*



Salwa Demnati : *Notre opposition ne peut être constructive qu'au service de l'intérêt général et du bien-être du citoyen*



Page 6

Pour la Commission nationale de contrôle de la protection des données
Le déploiement du pass sanitaire n'est pas dans l'esprit de restreindre les mouvements des citoyens, mais de favoriser un mouvement responsable



Page 7

Botola Pro D1
De belles affiches à l'ordre du jour



Page 31



Une Cop 26, pourquoi faire ?

Vivement un nouveau régime international de climat !

Spécial

La 26^e Conférence des parties sur le changement climatique se réunit du 31 octobre au 12 novembre à Glasgow (Ecosse). Plus de 200 pays se retrouvent pour débattre des moyens de renforcer la lutte contre le réchauffement climatique. Cette COP intervient six ans après la COP21 et l'Accord de Paris et sera marquée par trois enjeux majeurs (les contributions nationales déterminées (NDC en anglais), le financement climat et les marchés carbone de compensation). Des enjeux qui annoncent des négociations plus ardues qu'à Paris. Mais que veut dire une COP ? Qu'en est-il de son rôle et de son fonctionnement ? Qu'en est-il des enjeux et rapports de force qui la traversent ? Quelle place occupe le Maroc dans le régime international sur le climat ? Quelle position défend-il ? Et comment se comporte-t-il dans l'arène climatique ? Décryptage.



En décembre 1989, l'Assemblée générale de l'ONU adopta la résolution n° 44/207 intitulée « Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures », qui affirme que la question des changements climatiques doit être abordée d'urgence de même que la nécessité de mettre en place les dispositions indispensables dans le but de préparer les négociations intergouvernementales concernant ce sujet.

Il était une fois le régime climatique international

La même résolution a considéré « que le système des Nations unies, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, constituée de par son caractère universel l'instance appropriée pour adopter des mesures et des politiques concertées en ce qui concerne les problèmes d'ordre écologique ». L'ouverture formelle des pourparlers intergouvernementaux était liée à la publication du premier rapport du GIEC qui était attendu en 1990. L'objectif de ces négociations était, au-delà de l'élaboration d'une convention-cadre sur le climat, assortie de protocoles comportants des engagements concrets, la création de nouveaux mécanismes de financement international et de transfert de technologie au bénéfice des pays en développement, de mettre en place une structure chargée de gérer dans le temps l'accord sur le changement climatique. C'est la construction du « régime climatique international ».

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son Protocole de Kyoto constituent les deux premiers piliers juridiques du régime climatique international qui visent à mettre en place un cadre global limitant les engagements pris par

les Parties en vue de protéger le climat et définissant les mécanismes classiques de contrôle de la mise en œuvre desdits engagements. L'Accord de Paris, adopté en 2015 a constitué une autre étape dans l'échafaudage de ce régime climatique.

Les COP organes majeurs de la CCNUCC

La conférence des parties (ou « Conference of the parties ») est l'organe majeur de la CCNUCC. Elle est désignée par le sigle COP et le terme Parties désignant les Etats. Elle se tient chaque année dans un pays qui se porte volontaire pour l'organiser selon le principe des rotations des groupes (Europe occidentale et certaines autres régions, Afrique, Asie-Pacifique, Europe de l'Est et Amérique latine et Caraïbes).

Elle rassemble des représentants gouvernementaux de tous les pays signataires de la CCNUCC durant deux semaines et peut être prolongée parfois d'un ou plusieurs jours. Les divers pays sont représentés par des délégations de négociateurs et différents ministres.

Les organisations internationales comme les ONG (organisations non gouvernementales) et les représentants de la société civile peuvent assister aux COP mais seulement en tant qu'observateurs. Ils participent alors aux seules réunions ouvertes (sessions plénières et groupes de contact).

Chaque COP est précédée par une session de négociations préparatoires, destinées à préparer les travaux de la COP.

Les organes subsidiaires (SBSTA et SBI) conduisent une grosse partie des travaux. Ils se réunissent deux fois par an. Une session de deux semaines aux mois de mai et juin, habituellement, dans la ville de Bonn. La majeure partie de ces travaux sont de nature technique, de

suivi et méthodologique. Ces organes réunissent toutes les parties de la Convention mais il peut y avoir des groupes avec un nombre réduit regroupant des experts en finance, technologies, adaptation, etc. Il s'agit, en général, des comités techniques qui apportent des conseils ou parfois présentent des propositions de texte. Ces groupes se réunissent au courant de l'année en dehors des sessions habituelles.

Domination des pays développés

Entre 1995 et 2021, 26 COP ont été organisées dans plusieurs pays, en respectant le principe de la rotation géographique très utilisé dans le cadre des Nations unies. Certaines COP ont été de véritables réussites donnant naissance à des accords historiques, comme ce fut le cas lors de la troisième Conférence des parties (COP3) en 1997 où le protocole de Kyoto a été conclu. D'autres ont donné lieu à des accords importants mais moins médiatiques. Tel fut le cas avec la naissance de la plateforme de Durban lors de la COP17 destinée à apporter un cadre juridique concernant les engagements climatiques des pays. Et enfin, il y a les conférences qui se sont soldées par des échecs cuisants à l'instar de la COP15 de Copenhague en 2009 où les pourparlers entre les pays parties ont débouché sur une simple déclaration d'intentions de trois pages alors que la communauté internationale s'attendait à de nouveaux engagements quantitatifs des parties et à la renégociation du protocole de Kyoto.

L'Europe de l'Ouest a accueilli 11 COP soit plus de 40% de la totalité. L'Allemagne et la Pologne ont déjà été hôtes de 6 COP (trois pour chaque pays). L'Asie a organisé 5 COP, l'Amérique latine (4), l'Afrique (4) et l'Amérique du

Nord (1).

Moïse Tsayem Demaze, géographe, maître de conférences à l'Université du Maine, avance l'idée d'une domination des pays développés, et en particulier des pays d'Europe de l'Ouest guidés par le souci de structurer la gouvernance internationale pour réduire les émissions des GES d'autant plus que l'UE est fortement impliquée dans le Protocole de Kyoto, dont elle constitue le « poids lourd ». Ceci tout en rappelant, à bon escient, que le secrétariat de la Convention est situé à Bonn (décision de la COP 1).

Moïse Tsayem Demaze ajoute que l'organisation d'une COP/MOP peut être interprétée comme un signe de la volonté d'un pays de peser sur la gouvernance internationale de lutte contre les changements climatiques et illustre en quelque sorte l'importance de sa diplomatie climatique. Un choix qui ne semble pas à portée de main des pays en développement qui investissent modérément dans l'organisation des COP vu que les charges de l'organisation sont souvent supportées les pays hôtes alors que les moyens logistiques, les capacités d'organisation et d'accueil de ces pays sont limités.

Pourtant, une COP transcende le rôle d'un simple organe administratif. Elle s'est transformée en cadre politique formé d'une juxtaposition d'une kyrielle d'acteurs politico stratégiques, de taille et de puissance diverses, et qui exprime, non seulement, des réalités économiques, sociales et culturelles disparates mais également des rapports de force politiques entre des acteurs identifiables, qui développent chacun ses propres « représentations » de ce cadre ainsi que leurs propres stratégies ou mode opératoire pour atteindre leurs objectifs. Des acteurs qui sont en lutte pour la domination ou le contrôle de cet espace.

Hassan Bentaleb

Le Maroc, bon élève qui a tout intérêt à faire mieux

Le Royaume a contribué depuis 1992 aux négociations internationales sur les changements climatiques. Il a été pratiquement présent à tous les travaux onusiens ayant trait à ce dossier et s'est aligné aux obligations prévues par le cadre international sur le changement climatique. Un engagement qui a été confirmé à plusieurs reprises et renforcé dans le temps.

1 - Le Maroc dans les négociations internationales sur le climat

Le Maroc cite, en effet, les trois communications nationales préparées tous les quatre ans selon les directives adoptées par la Conférence des parties lors de sa huitième session comme preuve de cet engagement. Le Maroc est également présenté comme l'un des premiers pays à mettre en place une Autorité nationale désignée pour les mécanismes de développement propre, dans le cadre du Protocole de Kyoto. Et comme l'un des pays qui ont soutenu l'Accord de Copenhague en notifiant au Secrétariat de CCNUCC (en janvier 2010), une liste de mesures d'atténuation appropriées au niveau national («NAMAs») qu'il compte mettre en œuvre pour réduire ses émissions des GES à l'horizon 2020.

Ceci d'autant plus que le Maroc a lancé plusieurs stratégies sectorielles intégrant la dimension environnementale, et notamment celle du changement climatique, dans des domaines clés de l'économie nationale (énergie, transport, agriculture, tourisme, bâtiment, pêche, eau, déchets, forêt, etc.).

L'organisation de la COP 22 à Marrakech a donné un nouvel élan à cette participation et a même boosté l'ambition du Royaume de devenir le chef de file de ce dossier au niveau régional et continental. Cette COP 22 a été saisie par le Royaume comme « une fenêtre d'opportunité », pour ériger la lutte contre les effets climatiques en une priorité sur l'agenda politique national et un moment propice pour mettre en valeur son leadership continental dans le combat contre le changement climatique cherchant à jouer un rôle pivot en vue de faciliter le partenariat triangulaire Nord-Sud-Sud.

2 - Responsabilité commune mais différenciée

La position du Maroc concernant le changement climatique a toujours été de défendre le principe de «responsabilité historique» des pays industrialisés qui doivent aider les pays en développement en se prononçant pour une réduction facultative de ses émissions en

considération de l'intérêt national et des objectifs nationaux en développement. Ce principe a été souvent défendu dans un cadre multilatéral fondé sur la conviction que la CCNUCC demeure le lieu légitime où la communauté internationale pourrait développer et mettre en œuvre une coopération à long terme contre les effets du changement climatique. Et c'est pourquoi le Royaume a été présent tout au long du processus de négociation climatique, notamment lors des conférences des parties annuelles.

Même le changement de paradigme opéré à partir de la Conférence de Varsovie (19 COP) en 2013 rendant toutes les parties de la CCNUCC responsables n'a pas modifié la priorité des négociateurs marocains, à savoir la part du Royaume des 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 promis par les pays du Nord aux pays du Sud depuis Copenhague en 2009 via notamment le Fonds vert pour le climat.

Pourtant, le discours Royal prononcé à l'occasion du Sommet de la COP22 a tracé une nouvelle feuille de route pour le Maroc qui se résume en quatre objectifs : finance climat, adaptation, transfert technologique et agenda de l'action générale (mise en place de l'Accord de Paris).

Le Roi a appelé, en outre, dans le même discours, à faire bénéficier «

les pays les moins avancés et les Etats insulaires d'un soutien financier et technique urgent leur permettant de renforcer leurs capacités et de s'adapter aux changements climatiques». Il a également demandé aux pays industrialisés de respecter leurs engagements et la mobilisation, à l'horizon 2020, des cent milliards de dollars, au moins, sur lesquels ils se sont engagés lors de la signature de l'Accord de Paris ainsi que la facilitation du transfert de technologie et la nécessité d'œuvrer au développement de la recherche et de l'innovation dans le domaine du climat. Et enfin, la nécessité d'une forte dynamisation des initiatives portées par les acteurs non gouvernementaux notamment les entreprises, les collectivités territoriales et les associations de la société civile et une forte dynamisation des initiatives.

3 - Le Maroc dans l'ère climatique

En termes de positionnement et de collaboration, le Maroc intègre plusieurs groupes de négociation. A leur tête, le Groupe de négociation pour l'Afrique (GNA ou AGN en anglais), le G77+la Chine et le Groupe arabe qui défendent les mêmes revendications que le Maroc, à savoir un financement pour les efforts de l'adaptation et un traitement égal entre le volet adaptation et atténuation.

Le Groupe Afrique demeure la coalition qui représente au mieux les intérêts du Maroc et qui défend ses positions. Il est même considéré comme le porte-voix de la position officielle marocaine. Le Royaume mise sur ce groupe puisqu'il est considéré comme l'union la plus active au niveau des négociations internationales sur le climat et qui constitue une véritable force vu le nombre de ses membres.

Au sein de ce groupe, le Maroc focalise ses efforts sur les coordinateurs des groupes chargés de consulter tous les pays membres avant de prendre une position commune sur tel ou tel sujet. Le Maroc a pris de plus en plus l'habitude, ces derniers temps, de s'engager près de ces coordinateurs puisque c'est eux qui déterminent d'un point de vue technique les positions du groupe et c'est pourquoi il est juteux, du point de vue du Maroc, de garder de bons contacts avec eux.

Au niveau des négociations, le Groupe Afrique désigne les priorités et les classe avant de trouver une entente entre tous les membres du groupe. Une méthode qui marche puisqu'elle a permis d'avoir des positions fortes et fermes. En 2017, le Maroc a réussi à réaliser de bons résultats, notamment au niveau de la finance climat grâce au travail du Groupe Afrique.

H.B



Une fracture sur fond de méfiance et de suspicion



La COP 26 entamera ses travaux ce dimanche avec un grand handicap : plusieurs délégations et représentants de la société civile des pays du Sud risquent de rater ce rendez-vous mondial. Certains ont même renoncé à toute présence effective à cause des restrictions de voyage relatives à la pandémie de Covid-19. Des renoncements qui touchent à la légitimité même de la COP et aggravent un peu plus la fracture sur les questions climatiques entre les ceux du Sud et pays du Nord déjà très forte. Analyse.

Un régime international du climat fortement clivé

Durant les années 1990 et jusqu'en 2009, les négociations climatiques ont été purement le domaine réservé des pays du Nord malgré la présence forte des pays en développement dans toutes les arènes des négociations avec 175 participants. Lors de la négociation du protocole de Kyoto entre 1994 et 1997, le débat a été accaparé par les pays industrialisés notamment les Etats-Unis, l'Europe, le Japon et les pays dits en transition de l'ex-Union Soviétique qui ont discuté la répartition des objectifs de réduction des émissions. Pour ces pays, et à leur tête les Etats-Unis, l'enjeu a été de trouver « de futurs accords qui ne leur soient pas trop défavorables par rap-

port aux pays émergents, eu égard à leur responsabilité historique ».

En effet, les négociations internationales sur le climat dépassent le seul objectif de réduction des émissions des GES puisqu'elles sont imprégnées par des enjeux politiques et géopolitiques sérieux et sont traversées par des rapports de force entre les différentes parties traduisant des inégalités et des déséquilibres entre des pays riches et développés majoritairement situés dans l'hémisphère Nord et des pays en développement ou pauvres situés, pour la plupart, au Sud.

Changement climatique, un canular

Durant les années 1980 et 1990, les pays en développement ne se sentaient pas concernés par le problème du changement climatique ou menacés par ce fléau. Pour eux, le changement climatique est d'abord un problème de surconsommation et ils refusaient catégoriquement de le considérer comme un problème planétaire. Ils sont même allés jusqu'à considérer l'alerte climatique comme « un cauchemar fabriqué par les scientifiques et les politiques des pays du Nord » pour entraver leur développement. Ainsi et tout au long des négociations qui ont précédé la Conférence de Copenhague, les pays

en développement ont refusé toute différenciation entre eux et sont restés attachés à la répartition pays « annexe I » et « non-annexe I » qui a été initiée par la CCNUCC en 1992 et confirmée par le protocole de Kyoto en 1997.

Il a fallu attendre la conférence de Bali en 2007 et son plan d'action pour que les termes « pays développés » et « en développement » soient utilisés pour la première fois. Ces termes ont été utilisés de nouveau dans l'Accord de Copenhague, mais ce dernier a maintenu, cependant, la distinction entre les pays annexe I et non-annexe I. Cette même ambivalence s'est retrouvée dans les décisions ultérieures prises lors de la Conférence de Cancun jusqu'à celle de Doha. De leur côté, les pays émergents ont toujours refusé de constituer une catégorie intermédiaire ou de rejoindre les pays de l'annexe I.

Durant cette même période, les pays en développement étaient également très critiques vis-à-vis du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et ont refusé le cadrage politique dans lequel a été inséré le problème climatique trop marqué, selon eux, par la présence des sciences dures et la modélisation numérique ainsi que par le choix de 1990 comme année de référence pour tout calcul des évolutions.

C'est après la COP 15 (Copenhague) que la position des pays du Sud va largement évoluer vers la défense d'un « droit égal à l'atmosphère commune », considérant ce dernier comme un bien commun et le développement comme un droit humain tout en revendiquant des financements pour l'adaptation, une atténuation non contraignante et une transition vers une économie sobre en carbone dès que ces pays africains pourront jouir d'un renforcement de capacité, de financement et de transfert de technologie. Des demandes qui ont été réaffirmées avec force lors de la Conférence de Paris (COP21).

Des réserves et des doutes

Pourtant et jusqu'à aujourd'hui, les relations entre le Nord et le Sud sont encore marquées par le manque de confiance et le doute. Les pays en développement accusent les pays industrialisés de « saboter » les négociations et de vouloir « réinterpréter » les accords sur le climat. Ces derniers estiment, de leur côté, que les pays en développement ne sont pas prêts à se fixer des objectifs climatiques ambitieux et cherchent plutôt à accumuler les fonds et concessions, « alors même qu'ils n'ont pas de plans d'adaptation et ne savent pas comment utiliser les fonds climatiques

dont ils disposent déjà ».

Une situation qui n'a guère réglé les pays du Sud qui ont estimé et pendant longtemps être les victimes de ces pourparlers et se sont même servis de ce raisonnement pour afficher leur opposition à toute nouvelle négociation fondée sur les critères de Kyoto (rôle du GIEC, consensus de Rio, etc.).

A rappeler, cependant, que les pays en développement ont été les premiers à ratifier la Convention et le Protocole. Ils ont été même qualifiés de « bons élèves » comme c'est le cas d'ailleurs pour tous les traités internationaux sur l'environnement.

Tsayem Demaze Moïse ne considère, toutefois, pas cet engagement comme preuve de respect ou d'un souci de l'environnement chez ces pays du Sud, mais plutôt un raisonnement lié aux intérêts nationaux ou à des contraintes internationales. Ceci d'autant plus que l'engagement de ces pays ne leur coûte rien et leur permet, à l'inverse, de bénéficier d'un traitement de faveur comme le souligne l'article trois de la CCNUCC qui met en avant le principe d'équité et de responsabilité communes mais différenciées tout en précisant qu'il appartient, en conséquence, aux pays développés d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes.

Hassan Bentaleb

Une COP, épée dans l'eau



D'après la BBC, des pays ont essayé de diluer et atténuer les conclusions du GIEC incitant à ralentir la lutte contre l'utilisation des combustibles fossiles



«**N**ous avons un pouvoir immense. Nous pouvons soit sauver notre monde, soit condamner l'humanité à un avenir infernal». Fin septembre, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, n'y est pas allé par quatre chemins pour mettre en garde les dirigeants de la planète sur l'importance et l'impérativité du succès de la COP 26. La sémantique utilisée tranche avec un personnage d'ordinaire mesuré. C'est dire s'il y a péril en la demeure. Mais pendant que la maison brûle, les grandes puissances regardent ailleurs.

Le lobbying bat son plein

La BBC a révélé des documents accablants destinés au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ils montrent que plusieurs pays ont demandé aux experts de l'ONU de minimiser la nécessité de réduire le recours aux combustibles fossiles. Consultés par l'équipe de journalistes d'investigations de Greenpeace UK et Uneathed, avant d'être transmis à la BBC, ces documents sont la preuve irréfutable que tout le monde ne tire pas dans le même sens. Impulsé par les Etats et les organisations, le lobbying bat clairement son plein pour influencer les travaux du GIEC.

Le lobbying s'est intensifié à l'approche de la COP 26 dont les travaux s'ouvrent ce week-end à Glasgow (Ecosse), au Royaume-Uni. Il a donc pour objectif d'inciter les experts du GIEC à diluer et atténuer leurs conclusions incitant

à ralentir la lutte contre l'utilisation des combustibles fossiles (gaz, pétrole, charbon). Les fichiers qui ont fuité sont issus de 32.000 documents, rapports ou études envoyés par des gouvernements et des entreprises aux scientifiques du GIEC, chargés de rassembler les connaissances sur l'état du climat, les conséquences à venir et les solutions à apporter.

Revenir sur des réalités prouvées par les scientifiques

En soi, la démarche n'a rien d'outrageant. Le processus d'élaboration des travaux du GIEC prévoit en effet qu'une fois le rapport écrit, il doit être soumis aux décideurs politiques et experts, avant d'aboutir à une version finale. Si la majorité des commentaires et observations émis par les gouvernements sont de nature constructive, avec pour ligne directrice l'amélioration dudit rapport, les Etats les plus puissants sont dans une tout autre démarche. Beaucoup moins collaborative. Ils cherchent tout bonnement à revenir sur des réalités prouvées par les scientifiques.

A commencer par l'Arabie Saoudite. Selon la BBC, le plus grand exportateur au monde de pétrole demande aux scientifiques de l'ONU de supprimer leur conclusion qui stipule que "l'objectif doit être de passer rapidement à des sources à zéro carbone et d'éliminer activement les combustibles fossiles". Il y a aussi ce haut responsable du gouvernement australien également cité par la BBC. Il rejette catégoriquement la conclusion selon laquelle la fermeture des

centrales au charbon est impérative et non négociable. Or, la fin de l'utilisation de cette énergie fossile est l'un des objectifs déclarés de la COP 26. Une contestation qui coule de sens en quelque sorte, l'Australie, dont le premier ministre Scott Morrison est vu comme un climato-relativiste, se trouve être un pays exportateur majeur de charbon. L'Inde n'est pas en reste.

Le CEC comme alternative

Dans la masse de documents épluchés par la BBC, un scientifique indien de l'Institut central de recherche sur les mines et les carburants prévient que le charbon a de fortes chances de demeurer un pilier de la production d'énergie pendant des décennies en raison des énormes défis liés à la fourniture d'électricité à un prix abordable. Un discours dont la teneur est difficile à cerner, sachant que ce "même scientifique entretient des liens étroits avec le gouvernement de son pays, deuxième consommateur mondial de charbon", souligne le quotidien français Libération.

Pour les nations citées, tout n'est pas à jeter dans le charbon. Ils mettent notamment en avant l'intérêt d'user de technologies conçues pour capturer et stocker en permanence le dioxyde de carbone sous terre, à savoir le captage-stockage géologique du CO₂, dit CSC. Technologies dont la France et son président Emmanuel Macron veulent en faire un fer de lance industriel à l'horizon 2030. Grands producteurs ou utilisateurs de combustibles fossiles, l'Arabie

Saoudite, la Chine, l'Australie et le Japon, soutenus par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) plaident eux aussi en faveur des CEC.

Dans l'esprit de certains experts, les CSC pourraient réduire considérablement les émissions de combustibles fossiles des centrales électriques et de quelques secteurs industriels. Mais ils semblent oublier que toute technologie émergente est coûteuse. De plus, le GIEC explique dans son rapport initial que si le CSC pourrait jouer un rôle important dans la réduction de l'impact dévastateur du charbon sur la planète, il existe tout de même des incertitudes quant à sa faisabilité. Conclusion qui n'est pas du goût de l'Argentine, la Norvège et l'Opep. Pour preuve, le pays scandinave soutient que les scientifiques de l'ONU devraient permettre la possibilité de recourir aux technologies CSC en tant qu'outil potentiel pour réduire les émissions des combustibles fossiles.

Des perspectives sombres

Même si les scientifiques du GIEC ne sont pas tenus de prendre en compte l'ensemble des observations et desideratas des pays impliqués dans cette COP 26, repoussée d'un an à cause de la pandémie, il n'en reste pas moins qu'à la lumière de ces éléments, le rapport d'évaluation du GIEC, dont la première partie a été publiée en août, et qui servira de contribution aux négociations de la COP 26, a de fortes chances d'être modifié au goût des grandes puissances. Et

cela, en dépit du dernier Gap Report de l'ONU qui prévoit que les perspectives de production de charbon des gouvernements conduiraient en 2030 à un dépassement de 240% par rapport aux volumes qui permettraient de limiter les changements climatiques à une hausse de 1,5 C°.

La diplomatie climatique se révèle ainsi au grand jour. Laboureuse et aveugle avec une proportion à tourner autour du pot sans aller à l'essentiel. Pourtant, le compte à rebours est lancé contrairement à la course contre la montre pour lutter contre le changement climatique. Car pendant que la diplomatie souffle le chaud et le froid, le réchauffement de la terre ne faiblit pas. Aux quatre coins de la planète, on continue de produire de plus en plus de gaz à effet de serre, alors qu'il faudrait en toute logique réduire les émissions drastiquement. En parallèle, les catastrophes prospèrent, s'accroissent et se renforcent entraînant dans leur sillage drames humains et désastres sociaux, annonciateurs d'une impasse économique dont les COP s'efforcent d'en repousser les murs et l'échéance alors qu'il serait plus raisonnable de changer tout simplement d'itinéraire.

A l'évidence, les inondations, les méga-feux, les tempêtes et les canicules n'effraient pas les grandes puissances de ce monde. Les perspectives de sortir par le haut de ce nouveau sommet n'étaient franchement pas prometteuses. Désormais, il semblerait qu'elles soient très peu probables. Quand le sage montre la lune...

Chady Chaabi

Interventions du Groupe socialiste concernant le PLF 2022

Salwa Demnati : *Notre opposition ne peut être constructive qu'au service de l'intérêt général et du bien-être du citoyen*

Salwa Demnati, députée de la région de Tanger-Tétouan-Alhoceima, membre du Groupe socialiste au Parlement, participant au débat autour du projet de loi de Finances au titre de l'année 2022, s'est fait l'écho dans son intervention devant les représentants de la nation lors d'une séance tenue récemment à l'hémicycle, des principales préoccupations des Marocains et des attentes généralement pressantes et impérieuses de la majeure partie de la population.

Après avoir félicité, de prime abord, la ministre de l'Économie et des Finances et le ministre délégué chargé du Budget, pour la confiance que leur a accordée Sa Majesté le Roi en les nommant à la tête de ce secteur névralgique de l'économie nationale, la députée usfpiste a fait observer que la rentrée politique matérialisée par l'ouverture de la première session législative de la première année législative de la onzième législature, la formation du gouvernement issu de la majorité parlementaire, formée elle-même à partir de la fameuse alliance tripartite (RNI – PAM – PI), la tenue du Conseil des ministres, la présentation de la déclaration de politique générale faisant état du programme gouvernemental, la remise pour discussion du projet de loi de Finances de l'année 2022 et l'ouverture du débat autour de ce projet capital et primordial au milieu de l'ensemble de l'action à entreprendre, a été caractérisée par une certaine confusion et une démarche manifestement incertaine.

Elle a noté, dans ce contexte, que les premiers pas du gouvernement, titubants par ailleurs, ayant malencontreusement coïncidé avec une vague générale de hausses des prix des matières premières et des produits de première nécessité et avec la

polémique déclenchée autour de la décision hâtive conditionnant les déplacements entre les différentes provinces et préfectures et l'accès aux locaux de l'administration publique mais aussi aux lieux privés fermés (hôtels, restaurants, salles de sport, hammams, ...) par le port du pass sanitaire relatif à la vaccination anti-Covid, n'ont pas été accompagnés de la démarche de communication et d'information préconisée dans de telles conditions et que nécessitent cette nouvelle donne politique et cette conjoncture politique, économique et sociale inédite.

Salwa Demnati a déploré, à ce propos, ce manque endémique de communication, et a souligné que la dynamique interactionnelle déployée pendant la campagne électorale s'est estompée à un moment crucial de la vie politique du pays où le besoin s'en ressent davantage, particulièrement dans un contexte se distinguant par une prise de conscience citoyenne collective des droits et obligations des citoyens d'une part et des élus et institutions dès lors en charge de la gestion des affaires publiques, de l'autre.

Elle a enchaîné ensuite en abordant l'axe relatif à la situation de la femme marocaine et sa place dans tout le processus supposé conduire à l'activation effective et efficiente du modèle de développement tant convoité et attendu. Rappelant que le programme gouvernemental a mis l'accent sur l'opportunité de la contribution de la femme dans le processus de promotion de l'économie nationale, elle observe que ledit programme ne détermine ni la nature de cette contribution ni les moyens préconisés pour renforcer ce déploiement.

A ce sujet, la députée itihadie s'est dit éton-

née qu'il ne soit fait aucune allusion aux formes de soutien que pourraient prodiguer les instances compétentes du gouvernement aux associations et groupements de femmes s'activant dans les domaines sociaux, éducatifs et culturels notamment. Elle propose, à cet effet, la création d'un fonds spécial dédié à la femme, à son épanouissement et à la valorisation de son action.

D'autre part, évoquant l'initiative « Intilaka » qu'elle estime infructueuse et improductive, Salwa Demnati a émis le souhait que la nouvelle formule dite « Força » soit plus efficiente et qu'elle cible, entre autres, la situation de la femme marocaine, particulièrement dans les milieux sociaux vulnérables. Concernant le secteur de la santé, l'un des secteurs clés de la politique sociale escomptée, la députée souligne que les programmes électoraux de la désormais alliance tripartite au gouvernement des affaires publiques regorgeaient de promesses chatouillant la sensibilité des citoyens allant jusqu'à préconiser la mise en place d'une stratégie visant l'affectation de « médecins de familles », en d'autres termes à combler le déficit désœuvrant de l'effectif médical et sanitaire.

Or, souligne-t-elle, cette insuffisance se chiffre par une trentaine de milliers de personnes, et se révèle, de ce fait, objectivement impossible à combler dans l'immédiat.

Là-dessus, d'autres sujets, non moins importants, tels que l'ambiguïté du rôle et de la posture du secteur privé quant à l'enseignement, l'éducation et la formation professionnelle, les carences enregistrées en matière de promotion du tourisme, la réforme du système fiscal, l'agriculture et l'économie informelle, ont été sommairement abordés du fait de la réduction du temps de parole



accordé à l'opposition parlementaire comme l'avait fustigé le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar lors de son dernier passage à l'émission « Noukta ila Satr » (point à la ligne) sur Al Oula.

Et de conclure, au terme d'une intervention qui aura duré à peine une vingtaine de minutes : « En tant qu'opposition constructive, nous soutiendrons toutes les actions du gouvernement ciblant l'intérêt général et le bien-être de nos concitoyens en vertu des attributions que nous confèrent les dispositions constitutionnelles ».

Rachid Meftah

Aïcha El Gourgi : *Aucune mesure concrète n'est à l'évidence envisagée par le gouvernement en faveur des MRE*



La députée itihadie, Aïcha El Gourgi, a vivement critiqué le gouvernement qui a passé sous silence les préoccupations des MRE dans le projet de loi de Finances 2022.

« J'ai le regret de vous rappeler, madame la ministre, que les questions se rapportant à la communauté marocaine à l'étranger ne figurent pas parmi vos priorités, ni au niveau de la déclaration gouvernementale, ni à celui du PLF, car sur 170 pages de la note de présentation de ce projet, les MRE n'ont eu droit qu'à un seul paragraphe évoquant deux mesures concernant l'allongement des délais et l'accès aux services électroniques », a martelé Aïcha El Gourgi, membre du Groupe socialiste en s'adressant à la ministre de l'Économie et des Finances lors des débats sur le PLF 2022 au sein de la Commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants.

Dans son intervention, la députée de l'USFP a mis en valeur l'apport des MRE à l'économie nationale à travers la valeur des transferts d'argent, qui a atteint son pic pendant la pandémie, puisqu'elle devrait atteindre 87 milliards de di-

rham à la fin de l'année et les efforts qu'ils consentent pour défendre l'image et les intérêts vitaux du Maroc et promouvoir la culture et les potentialités du Maroc.

Et dépit de tout cela, a-t-elle regretté, aucune véritable et concrète mesure n'a été prise par le gouvernement en faveur des MRE qui constituent pourtant « un pilier fondamental pour l'économie nationale et la cohésion sociale ».

« Quelles sont les mesures concrètes prises par le gouvernement pour que les MRE jouissent de la pleine citoyenneté, conformément aux dispositions de la Constitution du Royaume ? Quelles sont les mesures prises pour tirer profit des expériences des MRE accumulées dans leurs pays de résidence ? Et quelles sont les mesures prises pour réduire les imbroglios administratifs et la différence de qualité des services dispensés par les consulats », s'est interrogée Aïcha El Gourgi, qui a appelé le gouvernement à réviser les accords signés entre le Maroc et plusieurs pays, afin de protéger les MRE, « d'autant plus que certains pays les obligent à renoncer à leur nationalité marocaine afin d'obtenir la nationalité du pays de rési-

dence ». La députée du Groupe socialiste a également appelé à prendre en compte la préservation de la dignité des femmes marocaines qui travaillent dans les plantations de fraise dans un pays européen. « Il est inconcevable qu'il y ait des femmes qui vivent dans des conditions très difficiles, dans des logements insalubres, dans des zones reculées, difficiles d'accès, et dont les droits les plus élémentaires sont bafoués », s'est-elle indignée.

Elle a aussi appelé le gouvernement à garantir l'efficacité et la transversalité dans les politiques des institutions nationales concernées par les MRE (le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, la Fondation Hassan II, le ministre délégué...) et à assurer un système éducatif en faveur des MRE afin d'entretenir leurs liens avec leur pays d'origine et les prémunir contre la radicalisation, car « les premières personnes menacées d'extrémisme et de ralliement des groupes terroristes sont les jeunes et les enfants des MRE ».

En outre, Aïcha El Gourgi a exhorté le gouvernement à revoir à la baisse le coût du transport aérien et maritime.

T. Mourad

La Colombie étend la juridiction consulaire de son ambassade au Royaume sur tout le territoire marocain

La vice-présidente et ministre des Relations extérieures de Colombie, Mme Marta Lucia Ramirez, a fait part jeudi des instructions données au nouvel ambassadeur de son pays à Rabat, pour étendre la juridiction consulaire de l'ambassade de Colombie au Royaume du Maroc sur tout le territoire marocain, incluant le Sahara.

Un communiqué conjoint publié, jeudi à Rabat, à l'issue des entretiens du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, avec le responsable colombienne, actuellement en visite officielle dans le Royaume,

indique que Mme Ramirez a informé M. Bourita "des instructions données au nouvel ambassadeur de la Colombie à Rabat, pour étendre la juridiction consulaire de l'ambassade de Colombie au Royaume du Maroc sur tout le territoire marocain, incluant le Sahara".

De même, M. Bourita a informé la vice-présidente et ministre des Relations extérieures de Colombie des derniers développements relatifs à l'Initiative d'autonomie pour la région du Sahara, présentée par le Maroc en 2007.

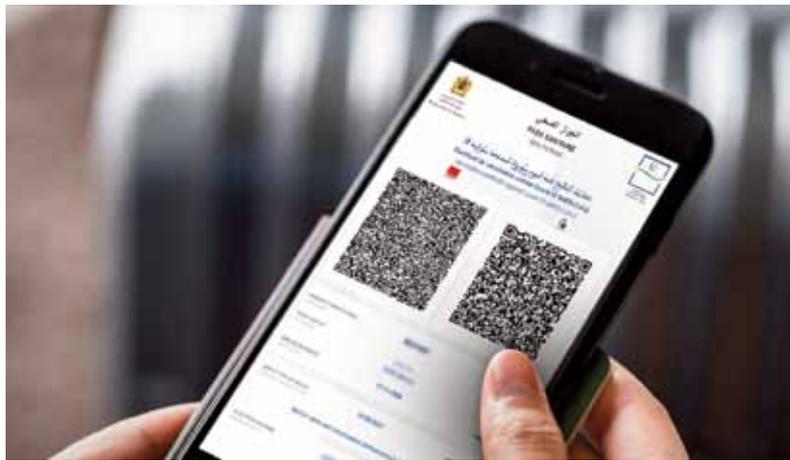
Pour sa part, Mme Ramirez a souligné, tel qu'il a été reconnu dans différentes résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, "les efforts sérieux déployés par le

Royaume du Maroc dans la recherche d'une solution politique, pragmatique, réaliste et durable à ce différend, dans le cadre du processus politique mené sous les auspices exclusifs de l'ONU", ajoute le communiqué conjoint.

Dans ce sens, la vice-présidente et ministre des Relations extérieures de Colombie a souligné "l'importance de l'Initiative marocaine, en vue de parvenir à une solution politique, réaliste, durable et basée sur le compromis de toutes les parties, en vue de mettre fin à cette question, qui est vitale pour le Maroc, dans le cadre de sa souveraineté et de son intégrité territoriale".

Pour la Commission nationale de contrôle de la protection des données

Le déploiement du pass sanitaire n'est pas dans l'esprit de restreindre les mouvements des citoyens, mais de favoriser un mouvement responsable



La finalité du déploiement du pass sanitaire comme outil de contrôle d'accès n'est pas dans l'esprit de restreindre les mouvements des citoyens, mais de favoriser un mouvement responsable, a indiqué jeudi la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP).

"Le déploiement du pass sanitaire comme outil de contrôle d'accès vise plutôt à favoriser un mouvement responsable qui puisse renforcer la santé collective, à favoriser les prérequis d'une reprise étendue de l'activité économique et à accompagner la mobilité des citoyens et des résidents au Maroc, sur les plans national et international", a précisé la CNDP dans un communiqué à l'issue d'une réu-

union extraordinaire tenue mercredi en vue de statuer, du point de vue de la protection des données à caractère personnel, sur le processus de déploiement du pass vaccinal (qui a évolué positivement vers un pass sanitaire).

Relativement à cette finalité, ajoute le communiqué, la CNDP considère que malgré quelques améliorations à réaliser, le principe de proportionnalité, au sein de l'application en sa version actuelle, est respecté, sachant que la lecture du QR code à usage au Maroc ne permet d'accéder qu'aux informations déjà disponibles et lisibles en clair sur le pass sanitaire, notant qu'aucune connexion à un quelconque serveur n'est opérée. De ce fait, aucune traçabilité des mouvements des citoyens n'est déployée par ce

canal.

Par ailleurs, la lecture de QR code à usage en Europe "nécessite une connexion à des serveurs gérés par les autorités européennes, réglementée par les lois européennes de protection des données à caractère personnel", souligne le document, faisant savoir que ce QR code à usage en Europe est mis à la disposition des citoyens marocains au seul but de faciliter leur mobilité internationale.

A cet égard, la Commission a appelé à la publication des mentions légales adéquates et l'inhibition de la capacité de réaliser des captures d'écran pouvant ouvrir la voie à un potentiel usage non civique du contrôleur d'accès, soulignant que cette inhibition des captures d'écran permettra d'éviter le stockage local des informations affichées.

Dans le même sens, la CNDP souligne qu'elle évaluera avec les développeurs de l'application mobile l'impact sur la protection des données à caractère personnel en cas de volonté de publication de cette dernière sur les différentes stores (Google Store, Apple Store, etc...).

La Commission considère, en l'état actuel des informations dont elle dispose, que l'usage de l'application mobile ne présente pas de risque de traçage systématique, ni

d'accès à des informations autres que celles déjà lisibles, à l'œil nu, sur le pass sanitaire.

La CNDP note également qu'elle continuera à suivre les développements à venir et signalera, au responsable de traitement et aux citoyens, tout risque identifié, relevant qu'elle se tient à la disposition des citoyens pour recueillir et instruire toute plainte relative à un non-respect des données à caractère personnel.

La Commission attire, en outre, l'attention des différentes institutions, organismes et entreprises sur l'esprit du déploiement en cours du pass sanitaire qui ne doit occasionner aucun stockage.

A titre d'exemple, les acteurs qui décident de stocker les pass sanitaires de leurs collaborateurs, ou les informations qui y figurent, ajoute la même source, deviennent de facto des responsables de traitement au sens de la loi 09-08 et doivent, de ce fait, s'y conformer en faisant les notifications nécessaires auprès de la CNDP.

Concernant les autres éléments du débat, notamment concernant l'obligation ou pas de la vaccination, la CNDP considère que ce point n'est pas de son ressort et que ce sont les autorités sanitaires qui doivent traiter ce sujet.

Pour ce qui est de l'habilitation des contrôleurs d'accès à demander la présentation du numéro de la carte nationale, la CNDP estime que le sujet est en rapport avec la crainte des citoyens de voir leurs numéros d'identification accessibles par des acteurs non habilités, augmentant le risque de réutiliser ce numéro à d'autres fins.

Ce point doit être étudié avec sérieux, surtout si cette pratique s'inscrit dans le quotidien, au-delà de la période de l'état d'urgence sanitaire, ajoute la CNDP, notant que la mise en place d'un identifiant sectoriel spécifique au pass sanitaire peut être une solution.

Quant à l'importance d'une préparation préalable et d'une information en amont pour laisser le temps nécessaire à la préparation du déploiement, elle n'est pas du ressort de la CNDP et la Commis-

sion du droit d'accès à l'information (CDAI) s'exprimera sur le sujet dans les prochains jours, précise le communiqué.

Dans ce contexte, la CNDP indique avoir décidé de lancer une consultation sur la mise en place d'une couche d'identifiants sectoriels qui devrait protéger l'existence d'un identifiant moins sectoriel nécessaire pour la planification des politiques publiques, pour l'exécution des procédures judiciaires et des éléments pouvant avoir trait aux questions de sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat.

La CNDP appelle également, selon le communiqué, à l'organisation d'un séminaire gouvernemental dédié à la définition d'une architecture des identifiants du point de vue de la protection des données à caractère personnel, en conformité avec la Constitution et avec les conventions internationales ratifiées par le Royaume.

Les différents concepts doivent, au-delà d'une vision simplement technicienne, prendre en considération les impératifs du renforcement de la confiance numérique, préalable aux nécessaires avancées d'un déploiement responsable du digital au service de l'économie et de la société, a souligné la même source.

La CNDP a, par ailleurs, rappelé la protection des données à caractère personnel dans le cadre du processus de déploiement du pass vaccinal, annoncé comme limité dans le temps pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, notant que la Commission a pour mission, entre autres, de contrôler la protection des données à caractère personnel indépendamment de leurs supports (papier, numérique, son, image, ...).

Le pass sanitaire, à ce jour, présente des informations lisibles, un QR code à usage au Maroc et un QR code à usage en Europe, a précisé le communiqué, soulignant que l'usage des données à caractère personnel doit respecter la loi 09-08 et, ainsi prendre en compte le principe de proportionnalité, tout en respectant les finalités affichées.

Prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 30 novembre 2021

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi à Rabat, a décidé de prolonger l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 30 novembre 2021, et ce dans le cadre des efforts de lutte contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

L'état d'urgence sanitaire a été prolongé d'un mois au lieu de deux, comme c'était le cas précédemment, a indiqué le porte-parole du gouvernement, Mustapha Baitas, lors d'un point de presse tenu à l'issue du Conseil.

Maîtrise d'un incendie au marché de Koréa



Les éléments de la protection civile ont réussi à maîtriser, dans la nuit de jeudi à vendredi, un incendie qui s'est déclaré dans le célèbre marché de Koréa à Casablanca, situé dans la préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers Sultan.

Selon le commandement régional de la protection civile Casablanca-Settat, l'incendie qui a ravagé vingt (20) magasins spécialisés dans la vente de bois, a été maîtrisé au bout de près de deux heures d'efforts intenses des équipes d'intervention.

À cet effet, la protection civile a déployé 40 éléments et 8 camions citernes pour circonscrire le feu et éviter que

l'incendie s'étende à d'autres magasins, ajoute la même source, notant que des opérations sont en cours pour sécuriser le site d'incendie.

Les éléments de la protection civile ont fait face à d'énormes contraintes pour venir à bout de l'incendie en raison de la nature anarchique du site, l'absence d'équipements de protection nécessaires dans les magasins et l'existence de produits inflammables.

Les circonstances de l'incendie sont, jusqu'à présent, inconnues, précise la même source, notant que deux éléments de la protection civile ont été blessés au cours de l'intervention.

Réunion à Casablanca pour l'examen des préparatifs à la saison des pluies

Une réunion a été tenue dernièrement au siège de la wilaya de Casablanca-Settat consacrée à l'examen des préparatifs à la saison des pluies 2021-2022 surtout avec l'approche de l'hiver.

La réunion, présidée par le wali de la région, Saïd Ahmidouch, s'est déroulée en présence des gouverneurs des préfectures et provinces du Grand Casablanca, des représentants de la wilaya, de la Commune de Casablanca, de la société Lydec, de la société Casablanca-environnement, de la direction générale de l'équipement, de l'Agence du bassin hydraulique du Bourgreg et de la Chaouïa, de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable et de la Direction de la surveillance permanente.

Un communiqué de la wilaya a indiqué

que M. Ahmidouch a souligné, à cette occasion, la nécessité de travailler en commun et de coordonner entre les programmes des différents intervenants tout en mobilisant les ressources humaines et les moyens nécessaires pour traiter cette question.

Le wali de la région a également relevé la nécessité de focaliser sur la mise en œuvre des mesures proactives en vue de protéger la vie et les biens des citoyens, renforcer la complémentarité entre les programmes précités et assurer l'efficacité de l'intervention afin d'éviter le scénario vécu par la ville de Casablanca lors de la dernière saison des pluies au cours de laquelle la capitale économique du Royaume a enregistré des inondations ayant causé des dégâts matériels énormes.

Selon la même source, la réunion a été l'occasion de rappeler les projets achevés et ceux à réaliser à l'avenir par Lydec, la société chargée de la gestion déléguée, les mesures préventives proactives prises par la société concernant notamment les moyens humains et logistiques pour une intervention en urgence, outre les précautions nécessaires à prendre afin d'éviter l'accumulation des eaux dans les zones basses et les zones moins équipées et éviter les inondations.

Au cours de cette réunion, la société Lydec a été invitée à augmenter le taux d'épuration des eaux usées, à s'assurer de l'état de préparation des bassins de collecte des eaux pluviales, outre l'entretien des équipements comme les stations de pompage et la mobilisation des ressources hu-

maines et logistiques suffisantes pour gérer la prochaine phase hivernale.

La société de développement local Casablanca-environnement a été également invitée à coordonner ses actions avec les entreprises de nettoyage pour éviter la fuite de déchets dans les canaux des eaux pluviales.

S'agissant des maisons menaçant ruine qui pourraient être affectées par les fortes pluies, le wali de la région a demandé à l'autorité locale d'élaborer des programmes proactifs urgents afin de trouver des espaces provisoires pour héberger les familles concernées, de veiller à l'évacuation des bâtiments qui présentent un danger pour la population et de mobiliser les ressources et les moyens nécessaires à cet effet.

Ayant fait irruption dans le service des urgences de l'hôpital Cheikh Zayed à bord d'une voiture

Enquête judiciaire à l'encontre d'un Espagnol

La police judiciaire relevant de la préfecture de police de Rabat a diligenté, jeudi, une enquête judiciaire sous la supervision du parquet compétent, afin de déterminer les mobiles ayant poussé un ressortissant espagnol à faire irruption dans le service des urgences de l'hôpital Cheikh Zayed à bord d'une voiture légère, mettant en danger la sécurité du personnel et des patients.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le suspect, âgé de 39 ans, a fait irruption dans ledit service à bord d'une voiture de location de manière dangereuse et préméditée, causant de lourds dégâts matériels et blessant un

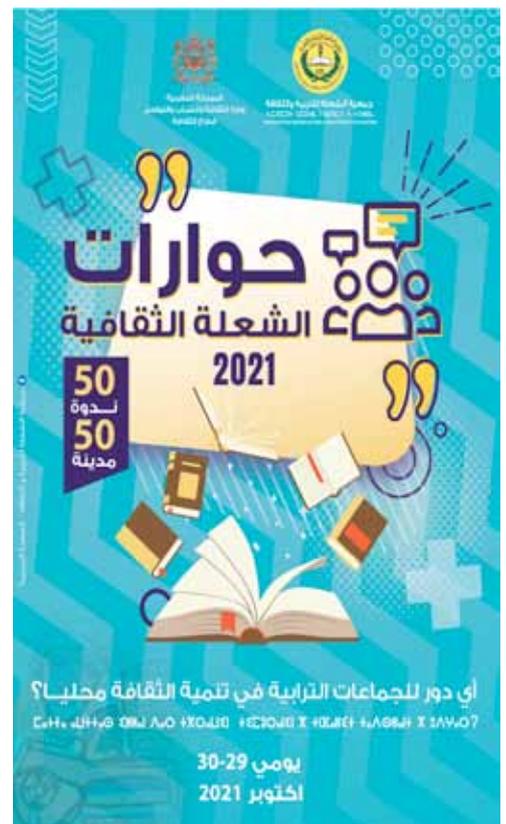
agent de sécurité au niveau du pied, outre le profond état de choc dans lequel se sont retrouvées une infirmière et une patiente suite à cet incident, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Le mis en cause a été placé en garde à vue à la disposition de l'enquête judiciaire menée sous la supervision du parquet compétent en vue d'élucider toutes les circonstances de ces actes criminels et d'en déterminer les véritables motifs, qui seraient en lien avec l'hospitalisation d'une proche du suspect au sein de cet établissement hospitalier, selon la même source.

Table ronde

L'Association Choula pour l'éducation et la culture, section Hay Mohammadi, organisera, ce samedi à partir de 10 heures à la bibliothèque municipale sise à Hay Mohammadi à Casablanca, une table ronde placée sous le thème «Quel rôle pour les collectivités territoriales dans le développement de la culture au niveau local».

Cette table ronde, qui rentre dans le cadre d'une série de rencontres organisées par l'Association Choula, en collaboration avec le ministère de la Culture, verra les interventions de Youssef Errakhiss, président de l'arrondissement de Hay Mohammadi, Saïd Hibal, chercheur dans le domaine culturel et cadre du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, El Meskini Sghir, dramaturge, ainsi que d'autres chercheurs et acteurs associatifs.





Covid-19

L'OMS veut 23,4 milliards de dollars pour sauver 5 millions de personnes

Le patron de l'OMS a tenté jeudi de convaincre les pays de surmonter leurs égoïsmes dans la lutte contre le Covid pour sauver 5 millions de vies, mais il faut 23,4 milliards de dollars sur les 12 prochains mois.

Profitant de la réunion des 20 pays les plus industrialisés ce week-end à Rome, le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus, leur a demandé d'agir de "manière décisive" pour enrayer une pandémie qui a fait près de cinq millions de morts répertoriés depuis fin 2019.

"Faire ces investissements pourrait sauver plus de 5 millions de vies principalement dans les pays à faibles et moyens revenus", a martelé le docteur Tedros, lors d'un point de presse. "Nous sommes à un moment décisif, qui demande un leadership décisif pour rendre le monde plus sûr", a-t-il ajouté soulignant aussi que "cette pandémie est loin d'être terminée".

Il a demandé aux dirigeants du G20 de financer "dans sa totalité" l'accélérateur ACT, l'acronyme anglais d'Accès aux outils contre le Covid, un dispositif créé par de grandes agences sanitaires internationales mais aussi la Banque mondiale ou la fondation Bill et Melinda Gates. "Financer l'accélérateur ACT dans sa totalité est un impératif pour la sécurité sanitaire mondiale pour nous tous. C'est maintenant qu'il faut agir !", a lancé le docteur Tedros.

Il évalue les besoins financiers du dispositif - créé en avril 2020 - à 23,4 milliards de dollars d'ici à septembre 2022 dont sept milliards de



dollars pour les tests et les vaccins. "L'accès inéquitable aux tests de Covid-19, aux traitements et aux vaccins prolonge la pandémie dans le monde entier et présente le risque de l'émergence de nouveaux variants plus dangereux", relève l'organisation, dévoilant la nouvelle stratégie. "Jusqu'à présent, seuls 0,4% des tests et 0,5% des vaccins injectés dans le monde entier ont été utilisés dans les pays à faibles revenus, malgré le fait que ces pays comptent pour 9% de la population mondiale", insiste l'OMS.

Mais cette stratégie rendue publique jeudi risque de subir le même

sort que les tentatives précédentes. Pour mettre fin à la pandémie, il faut faire des sacrifices au profit des pays moins bien lotis, a toujours fait valoir le docteur Tedros : "Personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas". "Nulle part, l'iniquité n'est aussi flagrante que sur le continent africain où seule 8% de la population a reçu une dose de vaccin", a rappelé le président sud-africain Cyril Ramaphosa. Le patron de l'OMS répète le même message depuis des mois sans être entendu.

Contre son avis et celui de son organisation -qui demande que les vaccins disponibles soient dirigés

prioritairement vers les pays où les taux d'immunisation restent très bas-, de nombreux pays ont entamé la vaccination des enfants de moins de 12 ans et généralisé la dose de rappel. "Près d'un million de doses de rappel sont injectées chaque jour, soit trois fois plus que ce qui est donné dans les pays à revenu faible", a assené la docteure Soumya Swaminathan, scientifique en chef de l'agence onusienne.

Le bilan de l'accélérateur ACT souffre du manque de financement et d'accidents de parcours qui ont empêché le dispositif Covax de fonctionner à plein régime.

Il n'a pu livrer que 425 millions de doses de vaccin dans 144 pays, loin des objectifs initiaux.

Mais, selon l'OMS, le dispositif ACT a permis de réduire de moitié le prix de tests rapides, d'augmenter l'accès à de l'oxygène, aux équipements de protection ou à trois millions de doses de dexaméthasone, un corticoïde efficace dans la lutte contre les formes graves de la maladie.

La nouvelle stratégie promet d'être plus transparente, de mieux écouter les pays à faibles et moyens revenus ainsi que les organisations représentant la société civile.

Après le manque de vaccins en Afrique, risque de pénurie de seringues



Déjà à la peine, la campagne de vaccination contre le Covid-19 en Afrique risque de souffrir d'une pénurie de seringues, a mis en garde jeudi le bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Sauf accélération significative, seulement cinq pays africains, soit moins de 10%, atteindront l'objectif fixé au niveau mondial de 40% des populations vaccinées à la fin de l'année. Il s'agit des Seychelles, de Maurice, du Maroc, qui ont déjà atteint cet objectif, ainsi que de la Tunisie et du Cap-Vert, précise le bureau

Afrique de l'OMS.

De plus, le continent se bat pour faire face à la demande de produits essentiels à la vaccination, les seringues notamment, a-t-il été indiqué lors d'un briefing hebdomadaire retransmis en ligne. Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) estime qu'il pourrait manquer jusqu'à 2,2 milliards de seringues autobloquantes en 2022, indique l'OMS-Afrique.

Parmi ces équipements figurent en particulier des seringues autobloquantes de 0,3 ml utilisées pour l'administration du vaccin

anti-Covid de Pfizer-BioNTech, pour lesquelles le marché est serré et très compétitif. "La menace d'une crise des approvisionnements en produits de vaccination pèse sur le continent", a commenté durant le briefing régional de l'OMS sa directrice pour l'Afrique Matshidiso Moeti.

"En début d'année prochaine, les vaccins contre le Covid-19 vont affluer en Afrique, mais un manque de seringues pourrait paralyser les progrès" des campagnes de vaccination, a-t-elle ajouté, en appelant à une augmentation rapide de leur production.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA PRO-
TECTION SOCIALE
DIRECTION REGIONALE
CASA-SETTAT
CHP MOULAY ABDEL-
LAH DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 14/2021
(SEANCE PUBLIQUE) RE-
SERVE A LA P.M.E

Le 22/11/2021 à 10 h, il sera procédé, dans la salle de réunion du CHP de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix ayant pour objet : brancardage des malades à l'intérieur du Centre hospitalier préfectoral de Mohammedia.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'unité de gestion financière et comptable sis à : Avenue Hassan II à Mohammedia, et il peut également être téléchargé à

partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Six cents quatre-vingt-treize mille cent soixante et un dirhams et vingt huit centimes.
- 693.161,28 dhs

Le cautionnement provisoire est fixé à : Trente mille dirhams (30.000,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 et 148 du décret N° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
* Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de l'unité de gestion financière et comptable,

avenue Hassan II Moham-
media ;

* Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

* Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

* Soit les envoyer par voie électronique via le portail de marchés publics. (www.marchéspublics.gov.ma);

La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offre doit être déposée dans le bureau de l'unité de gestion financière et comptable avant le 19/11/2021 à 12h (date limite pour dépôt des documents).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9306/PA



Avis de Concours

Le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ben M'Sik Casablanca, annonce l'organisation d'un concours de recrutement d'un Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant (01 poste).

Spécialité « Arts et Media » (فنون وإعلام) session du 23/11/2021

Le concours est ouvert aux candidats ayant un Doctorat ou Doctorat d'Etat.

Dossier de Candidature :

- Une demande adressée à Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ben M'Sik.
- Autorisation de l'Administration de tutelle pour les Fonctionnaires.
- Attestation de travail pour les Fonctionnaires.
- 03 copies légalisées de la C.I.N.
- 03 Extraits d'acte de naissance récents
- 05 exemplaires du Curriculum Vitae.
- 05 exemplaires de la Thèse de Doctorat.
- 05 exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnels ou en collaboration.
- 05 exemplaires légalisés des Diplômes.
- Copie de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes étrangers.
- 02 Enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat.

Les candidats doivent postuler sur la plateforme : <https://econcours.univh2c.ma/>

Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature avant le 18/11/2021

N.B. Tout dossier incomplet sera rejeté. Déposer sur la plateforme les photocopies légalisées des pièces et pas les originaux.
Seules les candidatures déposées sur la plateforme citée ci-dessus seront acceptées.

N°9309/PA

إعلان

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة سوس مكناس - آسفي
مجلس التعليم العالي
جامعة آسفي
المسيرة العلمية للمصالح
قسم الشؤون الإدارية والتقنية والاجتماعية
مكتب الموارد البشرية
رقم : 01 / 11 / 22 / 2021
أ. م. م. ب.

يعان رئيس جامعة آسفي إلى علم كافة الموظفين الجامعيين المتوفرين على أقدمية ست (6) سنوات من الخدمة الفعلية في إطارهم الأصلي، في اليوم المحدد لإجراء أول اختبارات المنصوص عليها في القرارات التنظيمية الجاري بها العمل إلى غاية 2021/11/22، أنه تقرر إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021، وذلك وفق ما هو مبين في الجدول التالي :

تواريخ الاختبارات الكتابية	عدد المناصب المتبارى بشأنها	الدرجة الممتحن بشأنها	الإطار الأصلي
22 نونبر 2021	1	متصرف من الدرجة الثالثة	متصرف من الدرجة الثالثة
	1	محرر من الدرجة الأولى	محرر من الدرجة الثانية
23 نونبر 2021	1	محرر من الدرجة الثالثة	محرر من الدرجة الرابعة
	10	تقني من الدرجة الثانية	تقني من الدرجة الثالثة
24 نونبر 2021	2	مساعد إداري من الدرجة الأولى	مساعد إداري من الدرجة الثانية
	1	محرر من الدرجة الثانية	محرر من الدرجة الثالثة
	3	مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الثالثة
25 نونبر 2021	3	تقني من الدرجة الأولى	تقني من الدرجة الثانية
26 نونبر 2021	8	متصرف لوزارة الداخلية	متصرف مساعد
28 نونبر 2021	64	مساعد تقني من الدرجة الثانية	مساعد تقني من الدرجة الثالثة

فعلى الموظفين الراغبين في اجتياز امتحانات الكفاءة المهنية وضع طلبات ترشيحهم بمكتب الضبط بمقر الجامعة داخل أجل أقصاه 15 نونبر 2021، و لا يقبل أي طلب للترشيح يرد خارج أجل المحدد.

ويجب التنكير بأن اجتياز الموظفين الملتحقين غير المدمجين لامتحانات الكفاءة المهنية يتم بجماعتهم الترابية الأصلية. وستجرى الاختبارات الكتابية بمقر الخزانة الجهوية بأسفي ابتداء من الساعة التاسعة صباحا باستثناء فئة المساعدين التقنيين سيتم الإعلان عن مقر إجراء الاختبارات الكتابية مباشرة بعد تحديد عدد المشاركين. وسيعان عن تواريخ ومكان الاختبارات الشفوية بعد الإعلان عن نتائج الاختبارات الكتابية.

N°9307/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
LA REGION DE MARRAKECH -SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE GZOULA
CAIDAT OULESELMANE
COMMUNE TERRITORIALE OULED SALMANE

COMMUNE TERRITORIALE DE OULED SELMANE Avis d'Appel d'Offre Ouvert
N° 05/2021 /OLS

Le 24/11/2021 à partir de 11 h, il sera procédé dans la Salle de réunion de la commune Territoriale de OULED SELMANE (Annexe EL MACHRAK) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix pour :

OBJET : REALISATION DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DE CENTRE COMMUNE OULED SALMANE EN ENROBE À CHAUD PROVINCE DE SAFI.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de la C.T de Ouled Salmane outéléchargé à partir du site : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 33.000,00 DHS (Trente Trois Mille Dirhams).

L'estimation du montant des Travaux est fixée à la somme de : 1186560.000DHS. (Un million cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante Dirhams.)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Classification et Qualification Requieres :

Secteur	Classe	Qualification
B	4	B1- B3- B4-B11

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune Territoriale Ouled Selmane .
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer leur pli par voie électronique au www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et du finance 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation.

N°9308/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale,
du Préscolaire et des Sports

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION BENI MELLAL, KHENIFRA
DIRECTION PROVINCIALE DE KHOURIBGA

AVIS MODIFICATIF D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX
N°5EXP/2021/KHOURIBGA

La direction provinciale de Khouribga, relevant de l'académie d'éducation et de formation, région beni Mellal-Khenifra, informe l'ensemble des concurrents que l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres susmentionné et ayant pour objet : « Approvisionnement en matières et fournitures d'alimentation des internats et cantines scolaires auprès des établissements scolaires secondaires collégiaux et qualifiants et les écoles communautaires relevant de la direction provinciale de Khouribga en 3 lots.», publié dans les journaux « LIBERATION » et « RISSALAT AL OUMA » en date du : 09/10/2021, a reconnu les modifications suivantes :

- L'ouverture des plis aura lieu le **lundi : 15 NOVEMBRE 2021 à partir du 16h après midi au lieu de la date précitée le lundi : 01 NOVEMBRE 2021 A 14H après midi.**
- Les concurrents peuvent déposer contre récépissé leurs plis au plus tard le **vendredi 12 novembre 2021, à 16h 30min** au bureau des marchés, services des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Khouribga BD BNI AMIR Khouribga; au lieu de la date précitée le **samedi: 30 OCTOBRE 2021 A 14H.**
- Le reste sans modification.

N°9311/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH -
SAFI
PROVINE DE SAFI
CERCLE DE GZOULA
CAIDAT DE SOUIRA
KEDIMA
COMMUNE
TERRITORIALE
TOUABET
Avis d'appel d'offres
Ouverts N° 06 et 07
et 08/2021

Le 25 Novembre 2021, il sera procédé dans la salle des réunions du siège de la commune territoriale Atouabet, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix pour :

Appel d'offre: N°06/2021 : l'ouverture des plis à 11h. L'affermage et l'exploitation des souks hebdomadaires (HadTouabet et Jemaaberraket Lamine) droits d'entrée, étales, emplacements, pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 Décembre 2022, le cautionnement provisoire est fixé à 18 000,00 DHS (dix-huit mille dirham), Estimation égal à : 120 000,00 (cent vingt mille dh)

Appel d'offre: N° 07/2021 : l'ouverture des plis à 12h. L'affermage des abattoirs des souks de (HadTouabet et Jemaaberraket Lamine), pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 Décembre 2022, le cautionnement provisoire est fixé à 6 000,00 DHS (six mille dirham) Estimation égal à : 30 000,00 (trent mille dh) pour année

Appel d'offre: N° 08/2021 : l'ouverture des plis à 13h. L'affermage depoids publics, et petits poids (Jel-bana), pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 Décembre 2022, le cautionnement provisoire est fixé à 13 000,00 DHS (treize mille dirham) Estimation égal à : 120 000,00 (cent vingt mille dh)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau du S-G de la commune Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions du décret n:2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27, 29, 31.

Les concurrents peuvent: -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la commune territoriale Touabet ; -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de l'administration de la commune territoriale Touabet .

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés public. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article deux du règlement de consultation.

N° 9312/PA

ROYAUME DU MAROC
FONDATION DE LA

MOSQUEE
HASSAN II
DE CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT PUBLIC
N°26/2021/DCR

Le Jeudi 25 Novembre 2021 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef - Casablanca Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant la réfection par vernis de la boiserie au Complexe de la Mosquée Hassan II de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille (10.000,00 DH) Dirhams.

Le montant de l'estimation des prestations est de Cinq Cent Trente Quatre Mille Dirhams (534 000,00 DH). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis Boulevard Moulay Youssef - Casablanca Anfa ; - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le Jeudi 11 Novembre 2021 à 10 heures. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9313/PA

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE CHOUAIB
DOUKKALI
ECOLE NATIONALE
DES SCIENCES
APPLIQUEES -
EL JADIDA -
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 03/ENSAJ/2021

Le Jeudi 25 Novembre 2021 à 14h00, il sera procédé, au siège de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE DESTINE A L'ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé pour Cinq Mille Dirhams (5.000,00 DH)

L'estimation du coût du matériel scientifique objet du présent appel d'offres établi par le maître d'ouvrage est établie comme suit : Deux Cent Soixante Dix Sept Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dirhams HT-HDD (277.480,00 DH HT-HDD)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des affaires économiques de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'El Jadida.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposées auprès du service des affaires économiques de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de la consultation.

N° 9314/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
COMMUNE
DE OUARZAZATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 21/SFL/2021

Le 25 Novembre 2021 à dix heures (10 h), il sera procédé, dans le bureau du président de la Commune Territoriale de Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Exploitation de parkings pour camions, voitures, motos et véhicules réguliers à la ville de Ouarzazate

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (40.000,00 dhs) QUARANTE MILLE DIRHAMS. Le coût estimatif relatif à l'exploitation de ces parkings est fixé par le maître d'ouvrage d'un montant de (320.000,00 DHS) Trois cent vingt mille dirhams. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Bureau des marchés de la commune de Ouarzazate sis au Bd Mohamed V Ouarzazate, Tél./ Fax : 05.24.88.24.30

Il peut être aussi téléchargé de l'adresse électronique de portail des marchés publics : WWW. Marchés publics. gov.ma

Le contenu, dépôt, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 349-12-02 du 08 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Commune de Ouarzazate.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics. -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° : 2-12- 349 du 20 Mars 2013 précité, (Article 5 du Cahier des charges).

N° 9315/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
COMMUNE
D'OUARZAZATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 20/SFL/2021

Le Mardi 23 Novembre 2021 à 10 h, il sera procédé, dans le Bureau du président de la Commune d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : l'exploitation du domaine public Communal par panneaux publicitaires à la ville d'Ouarzazate.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (5.000,00 dhs) Cinq mille dirhams, par chaque panneau.

Le coût estimatif annuel fixé par le maître d'ouvrage s'élève à 20.000,00 DHS (Vingt mille dirhams) par chaque panneau.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Bureau des marchés de la commune d'Ouarzazate sis au Bd Mohamed V Ouarzazate, Tél./ Fax : 05.24.88.24.30

Il peut être aussi téléchargé de l'adresse électronique de portail des marchés de l'Etat : WWW. Marchés publics. gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Commune d'Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 02-12-349 précité (Article 6 du Cahier des charges).

N° 9316/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
CERCLE EL KELAA -AHL GHABA
CAIDAT AHL GHABA
COMMUNE EL MARBOUH

AVIS CONCOURS

Le Président De La Commune EL MARBOUH Annonce Qu'un Concours D'aptitude Professionnelle Pour Accéder Aux grades adjoint administratif 1er grade- Adjoint Administratif 2ème Grade-Adjoint technique 2ème grade Aura Lieu 11 decembre 2021 A La CT EL MARBOUH, Ce Concours Est Ouvert Devant Les Fonctionnaires De La Commune, Ayant Un Grade adjoint administratif 2ème grade- Adjoint Administratif 3ème Grade-adjoint technique 3ème grade, Titulaire Et Disposant Du 06 Ans D'ancienneté Audit Grade Jusqu'au 31 DECERMBRE 2021, Le Nombre De Postes A Pourvoir Est Un Seul (01). Les Fonctionnaires De La Commune Ayant Les Condition Requieres Précitées Sont Appels A Déposer Leurs Demandes De Candidature Auprès Du Service Du Personnel Avant 01 decembre 2021 Dernier Délais D'acceptation Des Demandes.

Les Epreuve Du Concours Sont Comme Suit :

---POUR LES ADJOINT ADMINISTRATIFS 1ER GRADE---

Epreuve	Durée (Heure)	Coefficient
Épreuve écrite: le respect de la zone concernée.	3	2
Spécial épreuve écrite: les emplois ou des tâches pratiques par le personnel degré examinateur et appartenant ou sur le terrain des termes de référence du ministère concerné.	3	3
Épreuve orale: La discussion a porté sur des sujets bibliques, le cas échéant, ainsi que les tâches et répartir le candidat et tester ses capacités à exercer les fonctions liées principalement examinateur sur eux.	Entre 15 et 30 min	3

---POUR LES ADJOINTS ADMINISTRATIFS 2EME GRADE---

Epreuve	Durée (Heure)	Coefficient
Épreuve écrite: le respect de la zone concernée.	3	2
Spécial épreuve écrite: les emplois ou des tâches pratiques par le personnel degré examinateur et appartenant ou sur le terrain des termes de référence du ministère concerné.	3	3
Épreuve orale: La discussion a porté sur des sujets bibliques, le cas échéant, ainsi que les tâches et répartir le candidat et tester ses capacités à exercer les fonctions liées principalement examinateur sur eux.	Entre 15 et 30 min	3

---POUR LES ADJOINT TECHNIQUE 2EME GRADE---

Epreuve	Durée (Heure)	Coefficient
Épreuve écrite: le respect de la zone concernée.	2	2
Spécial épreuve écrite: les emplois ou des tâches pratiques par le personnel degré examinateur et appartenant ou sur le terrain des termes de référence du ministère concerné.	3	3
Épreuve orale: La discussion a porté sur des sujets bibliques, le cas échéant, ainsi que les tâches et répartir le candidat et tester ses capacités à exercer les fonctions liées principalement examinateur sur eux.	Entre 15 et 30 min	3

N°9317/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

RASE	CHIMÈRE OU DRAGON	PRÊTRE NATURE	PRONOM	ALCOOL D'AGAVE	HOMME DE JAPIS FIASCO	SYMBOLE DE L'OR	VILLE DU JAPON	TEL
				EN DIAGON ALE				
RAMPA- NTE								
VENUS AU MONDE			TÂCHE	ARRIÈRE ÉVENTAIL		EN PRÉMIER		
		ÉLEVER				BISMUTH	EXTRAT- ERRESTRE	
CRACK	VILLE D'ITALIE				ROULÉ	PARFOIS COSTUMÉ		
DEMANDE						QUARTIER D'AVILA		
		FIN D'ANNÉE		CHANGE DE VOIX ARTICLE		EN SIBÉRIE ÂGE		
SYMBOLE DU FER	ANCIEN	RÈNE	ARTICLE		POSSESSIF	ARTICLE ESPAGNOL EMBÊTE		
FIN DE VERBE		CUBE PILE		ÉTEINT ARBRE				
			LETTRES DE RUSSIE	EN BAS NOTE		PRÊTE- NOM	EN SOLO	EN NYLON
SORTIE	LANCE				CAPITALE DE LA NORVÈGE			
JUMENT					ENSEIGNE EN VILLE			

Solution mots flechés d'hier

CON FAIT UN BON MARIAGE	ORISIN ALITÉ	INDOCHIN	B	ANCIEN DÉVELOPPE UN POLICE	VERGAS PIVOT	ÉVALUÉ	V	SYMBOLE DE L'ARABISME	PRODIGE	SAUTER PAR SAUTÉ	FRANÇAIS DE S
B	È	N	E	F	I	C	I	A	I	R	È
GUF REINE	X	E	N	O	N	CHESSCOU CANARD SAUTÉ	G	R	O	O	M
PROFANE	T	U	E	S	O	LE CROQUIS DE SÉNÉGAL	I	T	N	P	
LE PAYS DE RAMAT	R	T	T	E	L	JEUNE	A	D	O		
	B	A	R	A	K	A	A				
POT SARONIS EXTREME	V	A	G	A	B	O	N	D	E	N	T
AL GÈRES	A	L	I	I	N	C	L	O	S	E	
TEXTES DE GÉNÉRAL	G	I	R	L	U	E	E	M			
CRACK	A	S	P	I	E	N	E	N			
TOURNEE	N	E	T	T	È	R	R	I	E	N	
CLAMISE- RAN MÉCON	C	R	E	V	E	R	A	I	N	T	
	N	E	S	U	G	I	V	R	E	S	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laiyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmoutya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Responsible des ressources humaines
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. Cauchemar de sque.
- II. Picotin. - Alexandre le Grand lui fit subir bien des revers.
- III. Article de pêche. - Son bouquet passe à la casserole. - Sans TNT elle avait déjà explosé.
- IV. La place d'une personne alitée. - Coup de chaud.
- V. Portion de pays neutre. - Achille l'avait fragile.
- VI. À l'exclusion d'une autre. - Collant.
- VII. Source d'ennui. - Cadeau des parents.
- VIII. Quel anniversaire, mon Dieu ! - Suit la Pentecôte.
- IX. On y fête les deux dates précédentes. - Peut justifier un exorcisme.
- X. Rétrécissement.

VERTICALEMENT.

- 1. Ne pas en croire ses yeux.
- 2. Il est dans le pistil. - En forme d'oeuf.
- 3. Ouverture du robinet. - Nobles.
- 4. Glisse sur le côté. - Sont doux aux fesses des béés.
- 5. Sans réaction. - Exclamation.
- 6. Le VIII H 1 l'est en Europe. - Procéder à un enlèvement.
- 7. Avoir du nez.
- 8. Tombe dans les pommes. - Amuse un bougon.
- 9. N'avait qu'une main pour ne se gratter qu'un &soaligil. - Crêpe asiatique.
- 10. Fait un petit tour. - Sans opposition.
- 11. Famille de mécènes italiens. - Ouate is this !
- 12. Sans indulgence.

Grilles de sudoku

Facile									Moyen									
							8	5	7			8	4			3		
	4					5		1	2	3				9		5		
2		8						9	6	3				3	1	2		
	1	2			8	6												
	8		4			9		2				1	7			9	6	
			3	7			1	9				5				8		
8	3	7					2		9				9	4	5			
1	2		9					5					8	1			2	
4	9											5		2	6		8	
Difficile									Expert									
			9	3		6											8	
4			7										4	7				
5	2			8				7						3	1		6	
			8									9	6			3	1	
	5	8		2		4	9					7				2		
7					9							2	1			5	4	
	9			7			6	1				1	3	4				
					1			2						1	9			4
		6		5	8							8						

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
1	5	7	8	3	9	4	6	2	2	5	3	7	1	9	6	4	8
8	6	4	7	2	5	1	9	3	9	7	1	8	6	4	2	5	3
9	3	2	6	4	1	8	5	7	6	8	4	2	5	3	9	7	1
3	1	8	5	9	4	7	2	6	4	6	2	1	3	5	7	8	9
7	9	5	1	6	2	3	8	4	1	3	7	6	9	8	4	2	5
2	4	6	3	8	7	9	1	5	5	9	8	4	2	7	1	3	6
4	7	1	2	5	8	6	3	9	7	1	9	3	8	2	5	6	4
6	2	9	4	1	3	5	7	8	6	2	9	4	1	3	5	7	8
5	8	3	9	7	6	2	4	1	8	4	6	5	7	1	3	9	2
Difficile									Expert								
7	3	4	5	8	9	2	6	1	8	5	4	2	7	9	1	3	6
5	9	6	7	1	2	8	4	3	7	1	3	8	6	5	2	4	9
1	2	8	3	6	4	9	7	5	6	2	9	3	4	1	8	5	7
8	4	5	9	7	1	3	2	6	5	4	2	9	1	3	6	7	8
3	6	2	4	5	8	7	1	9	9	6	8	5	2	7	4	1	3
9	7	1	6	2	3	4	5	8	1	3	7	6	8	4	9	2	5
2	1	3	8	4	5	6	9	7	2	7	6	1	3	8	5	9	4
4	8	7	1	9	6	5	3	2	4	9	1	7	5	6	3	8	2
6	5	9	2	3	7	1	8	4	3	8	5	4	9	2	7	6	1

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	R	E	S	T	A	U	R	A	T	I	O	N
II	E	T	A	I	N		A	M	O	C	H	E
III	C	A		R	I	V	I	E	R	A		C
IV	A	P	P	O	S	E	S		C	R	E	E
V	P	E	R	I		R	O	C	H	E	R	S
VI	I		E	R	R	O	N	E	E		O	S
VII	T	E	S	S	O	N		R	E	A	G	I
VIII	U	R	E		D	E	O	N		N	E	T
IX	L	I	N	G	E		P	E	I	G	N	E
X	E	N	T	R	E	L	A	R	D	E	E	S

Economie

Le marché boursier disposé à relever les défis de financement

Le marché boursier est disposé à accompagner le développement économique du Maroc et à relever les défis de financement assignés par le nouveau modèle de développement (NMD), a affirmé, mardi à Casablanca, le directeur général de la Bourse de Casablanca, Tarik Senhaji.

Pour ce faire, il est nécessaire de quadrupler la taille de la Bourse de Casablanca et d'augmenter le pourcentage des transactions réalisées par des investisseurs internationaux à hauteur de 25%, a indiqué M. Senhaji dans une déclaration à la MAP, à l'occasion d'une conférence hybride tenue par la Bourse de Casablanca sous le thème "La technologie, catalyseur d'un marché au service de l'amorçage du nouveau modèle de développement".

Il a également rappelé que le marché boursier marocain s'est développé de manière naturelle et organique grâce à la technologie, notant que la Bourse de Casablanca a été pionnière en la matière sur le plan continental avec l'implémentation, en 1997, de la première plateforme de cotation électronique.

"La relation de symbiose entre la Bourse et la technologie s'est perpétuée dans la dynamique de la place casablancaise, jusqu'en 2016, avec la mise en place du nouveau système de cotation et de surveillance de la Bourse de Casablanca identique à celui utilisé par London Stock Exchange Group", a dit M. Senhaji, soulignant que ces avancées technologiques ont permis de consolider une infrastructure résiliente et performante qui a fait ses preuves pendant la crise sanitaire.

Il a, par ailleurs, insisté sur la nécessité de rassurer les intervenants sur le marché, ainsi que les institutionnels sur les standards internationaux employés dans la Bourse de Casablanca, laquelle constitue désormais une plateforme boursière de premier plan au niveau mondial où l'ensemble des risques d'exécution sont maîtrisés.

Cette conférence, qui marque les cinq ans d'implémentation du nouveau système de la Bourse, a été l'occasion aussi pour les experts et investisseurs d'identifier les forces de la technologie comme levier d'accompagnement du financement du NMD, de jeter la lumière sur l'expérience et les acquis de la Bourse de Casablanca.

Ainsi, le directeur des opérations financières et des marchés de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC), Nasser Seddiqi, a mis en avant la contribution de la technologie au développement du marché des capitaux et, par là même, l'amorçage du NMD, dont la mise en œuvre nécessite des ressources financières additionnelles importantes qui devront être apportées par les marchés financiers.

Augmentation des prix des industries alimentaires et de l'industrie chimique



Pour le neuvième mois consécutif, l'indice des prix à la production du secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole» a poursuivi sa tendance haussière. Selon les données publiées par le Haut-commissariat au plan (HCP), il a enregistré une hausse de 2,0% au cours du mois de septembre 2021 par rapport au mois d'août 2021.

L'accroissement de l'indice des prix à la production intervient suite aux hausses enregistrées au cours des mois d'août (0,1%), juillet

(1,8%), juin (1,1%), mai (0,4%), avril (0,6%), mars (0,7%), février (0,3%) et janvier (0,2%) de l'année 2021.

D'après les explications du Haut-commissariat, cette hausse est la résultante de la hausse des prix des «Industries alimentaires» (3,3%), de l'«Industrie chimique» (6,4%), de la «Métallurgie» (1,6%) et dans la «Fabrication d'équipements électriques» (0,3%).

Dans sa note d'information relative à l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière (IPPIEM) du mois de septembre 2021, l'institution publique indique qu'elle résulte également de la baisse de 0,1% des prix dans la «Fabrication d'autres minéraux non métalliques» et dans la «Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et des équipements».

Pour rappel, la hausse de l'indice des prix à la production enregistrée au cours du mois d'août dernier avait été attribuée à l'accroissement des prix de la «Métallurgie» (2,7%), de la «Fabrication de boissons» (1,4%), du «Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège» (0,6%) et de la «Fabrication de produits informa-

tiques, électroniques et optiques» (0,1%). Dans sa note d'information relative à cette période, le Haut-commissariat l'avait également justifié par la baisse des prix des «Industries alimentaires», de la «Fabrication d'équipements électriques» et de la «Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» (0,1%) et de la «Fabrication de textiles» (0,3%).

Un mois auparavant (juillet), le HCP avait cette fois-ci lié la hausse de l'indice des prix à la production à celle des prix de l'«Industrie chimique» (7,5%), de la «Fabrication d'équipements électriques» (5,5%), de l'«Industrie d'habillement» (0,6%), du «Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège» (1,6%) et dans la «Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et des équipements» (0,1%).

Cet accroissement avait été aussi attribué à la baisse des prix des «Industries alimentaires» (0,2%) et de la «Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques» (0,1%), selon les explications d'alors du Haut-commissariat.

A titre de comparaison, rap-

pelons également la hausse du mois de juin dernier qui avait été attribuée pour sa part à l'augmentation de 12,4% des prix de la «Métallurgie», des «Industries alimentaires» (1,2%), de l'«Industrie chimique» (0,9%), de la «Fabrication d'équipements électriques» (1,0%), de la «Fabrication de textiles» (0,6%) et de dans la «Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques» (1,4%).

Selon les explications d'alors du Haut-commissariat, cette hausse était aussi liée à celle des prix des «Industrie d'habillement» (0,9%) et dans la «Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» (0,1%).

Il est à noter qu'en septembre dernier les indices des prix à la production des secteurs des «Industries extractives», de la «Production et distribution d'électricité» et de la «Production et distribution d'eau» ont connu une stagnation au cours du mois de septembre 2021, d'après les données statistiques publiées par le Haut-commissariat. Une tendance qui rappelle celle observée un mois plus tôt par l'institution publique.

Alain Bouithy



L'IPPIEM hors raffinage de pétrole en hausse pour le neuvième mois consécutif



Le Maroc dispose des atouts pour intégrer davantage les chaînes de valeur mondiales

Le Maroc dispose de tous les atouts pour intégrer davantage les chaînes de valeur mondiales (CVM), a estimé l'ancien ministre des Finances, Fathallah Oualalou, écrivain et Senior Fellow à Policy Center for the New South (PCNS).

M. Oualalou, qui était l'invité de l'émission hebdomadaire "Les mardis du PCNS" diffusée par le Policy Center for the New South, a mis l'accent sur le potentiel du Royaume, sa position géostratégique et ses relations privilégiées avec les acteurs du marché mondial lui permettant d'intégrer davantage les chaînes de valeur mondiales.

"Le Maroc a déjà réussi cette intégration dans les secteurs de l'automobile et l'aéronautique", a-t-il fait remarquer, jugeant qu'il est temps de mettre le cap sur le secteur pharmaceutique et des technologies de l'information et de la communication (TIC), avec davantage d'ouverture sur d'autres pays et régions.

Notant que la crise sanitaire a avivé les projets de relocalisation des chaînes de valeur au niveau de l'Europe et l'Asie, l'expert a souligné que la régionalisation a remplacé la mondialisation.

"Les grandes puissances ont passé de

la délocalisation mondiale à celle à échelle régionale", a relevé M. Oualalou, expliquant que la problématique des chaînes de valeur régionales est liée à la production, la commercialisation et la migration. A travers l'internationalisation, a-t-il soutenu, la main d'œuvre ne se voit pas contrainte de migrer pour chercher un emploi.

"Les mardis du PCNS" se veut un rendez-vous hebdomadaire qui accueille des experts et des représentants des secteurs public et privé, de divers domaines, afin de discuter des sujets d'actualité sur les scènes nationale et internationale.

Un prêt de la BAD de plus de 114 M€ pour soutenir l'agriculture marocaine

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé, mercredi, un prêt de plus de 114 millions d'euros (M€) en faveur du Maroc pour financer le Programme d'appui au développement inclusif et durable des zones agricoles et rurales (PA-DIDZAR).

Ce nouveau projet d'adaptation climatique, qui constitue le premier financement axé sur les résultats dans le secteur agricole en Afrique du Nord, contribuera à renforcer la résilience de l'agriculture marocaine face aux effets du changement climatique afin

d'améliorer les conditions de vie des populations rurales, indique la BAD dans un communiqué.

Le programme déploiera une approche de développement plus durable et plus inclusive et favorisera l'émergence d'une classe moyenne, notamment par la création d'emplois en milieu rural et l'appui aux jeunes et femmes entrepreneurs agricoles, précise la même source.

Afin de renforcer la résilience climatique de l'agriculture marocaine, en particulier pour les petits producteurs, le programme soutiendra une utilisation plus efficiente des ressources en eau avec une meilleure valorisation de l'eau d'irrigation et introduira de nouvelles techniques de conversion du sol, rapporte la MAP. Il permettra également de renforcer les capacités des acteurs, notamment les associations des usagers des eaux agricoles et les coopératives agricoles.

Cité par le communiqué, Mohamed El Azizi, directeur général de la BAD pour l'Afrique du Nord, a affirmé qu'"une agriculture plus durable, plus résiliente et plus inclusive, c'est notre priorité avec cette opération, qui soutient la nouvelle vision stratégique du secteur agricole Génération

Green 2020-2030".

"Notre appui consolide les précédentes réalisations qui, sur plus d'une décennie, ont permis de passer d'une logique de production à une logique de transformation avec une plus grande valeur ajoutée, au bénéfice des populations rurales", a-t-il ajouté.

Le programme appuiera ainsi le développement de systèmes de production plus efficaces, plus résilients et plus durables. Il œuvrera à l'amélioration des chaînes de valeur toujours plus inclusives, plus performantes et plus pérennes. Il soutiendra également le renforcement des capacités institutionnelles pour faciliter la mise en œuvre des réformes et l'exécution des investissements.

"Premier financement axé sur les résultats dans le secteur agricole en Afrique du Nord, il porte en lui l'exigence, encore plus forte, d'inclusion, de performance et de durabilité", a souligné Achraf Hassan Tarsim, le responsable-pays de la Banque pour le Maroc.

Et de poursuivre: "L'amélioration de l'efficacité et de la résilience climatique des périmètres irrigués, la promotion des femmes, l'appui aux jeunes entrepreneurs et la formation des pro-



ducteurs ouvriront, entre autres, le champ des possibles dans ce secteur, en particulier pour les petites et moyennes exploitations. Nous aiderons ainsi à créer de nouveaux emplois pour améliorer durablement les conditions de vie des populations rurales".

Le programme est aligné sur les cinq priorités stratégiques de la banque, les "High 5", en particulier la réalisation des objectifs "nourrir l'Afrique" et "améliorer la qualité de vie des populations africaines". Il soutient également

la nouvelle stratégie agricole du Royaume du Maroc, intitulée "Génération Green 2020-2030", et le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027.

L'engagement de la BAD au Maroc, depuis un demi-siècle, s'élève à plus de dix milliards d'euros. Les financements couvrent les secteurs de la santé, de l'énergie, de l'eau, des transports, du développement humain, de l'agriculture et du secteur financier.



Renforcer la résilience du secteur face aux effets du changement climatique

Hausse de 6% des dépenses fiscales en 2021

Le montant global des dépenses fiscales est passé de 27,82 milliards de dirhams (MMDH) à 29,50 MMDH entre 2020 et 2021, s'inscrivant en hausse de 6%, selon le ministère de l'Economie et des Finances.

Cette augmentation s'explique par la hausse des dépenses fiscales afférentes à la TVA de 839 millions de dirhams (MDH) et aux droits d'enregistrement et de Timbre DET (+814 MDH), précise le ministère dans un rapport sur les dépenses fiscales, accompagnant le projet de loi de Finances 2022.

En revanche, les dépenses fiscales relatives à l'IS ont enregistré une diminution de l'ordre de 990 MDH, ajoute la même source.

Les dépenses fiscales sont des dispositions législatives ou réglementaires qui dérogent à une "norme fiscale". Ces dérogations constituent un enjeu fiscal important dans la mesure où elles réduisent les recettes de l'Etat et constituent donc un coût pour le Trésor, rappelle le ministère.

Dans ce sillage, le ministère fait savoir que le nombre de mesures recensées en dé-

penses fiscales est passé de 302 en 2020 à 306 en 2021. Parmi ces mesures, 259 ont fait l'objet d'évaluation en 2021, soit 85% des mesures recensées, rapporte la MAP.

A structure quasiment stable entre 2020 et 2021, les dépenses fiscales enregistrées en 2021 sont attribuables notamment au secteur immobilier (22,2%), au secteur de la sécurité et de la prévoyance (19,8%) et au secteur de la production et de la distribution d'électricité et de gaz (15,0%), relève le rapport.

Une ventilation par type de bénéficiaire des dépenses fiscales montre qu'en 2021, les ménages et les entreprises détiennent la part majoritaire des dépenses fiscales avec 95% (51% pour les ménages et 44% pour les entreprises).

En 2021, les mesures dérogatoires les plus importantes concernent principalement le soutien du pouvoir d'achat (5,72 MMDH, soit 19,4%), la mobilisation de l'épargne intérieure (4,99 MMDH, soit 16,9%) et la facilitation de l'accès au logement (4,48 MMDH, soit 15,2%).

En 2021, les incitations à vocation économique bénéficient de la part majoritaire des dépenses fiscales, soit 54,7%. Quant aux incitations à vocation sociale, elles bénéficient de 44,7% de la part des dépenses fiscales globales, et celles à vocation culturelle bénéficient seulement de 0,5%.

Le rapport rappelle par ailleurs que l'Etat a introduit dans sa politique fiscale, au fil des années, plusieurs mesures dans le but d'accorder des allègements fiscaux à certaines catégories de contribuables ou de secteurs d'activités.

Art & culture

L'Argentine tend des ponts avec la culture arabe

Hommage à l'écrivain Jorge Luis Borges

L'ambassade de la République d'Argentine au Maroc a mis en avant, jeudi à Rabat, les liens entre les cultures argentine et arabe, rendant hommage à l'écrivain Jorge Luis Borges, dont les œuvres sont empreintes de l'influence de la littérature arabe, notamment maghrébine.

Les écrits de cette figure littéraire argentine de renommée mondiale ont été mis en exergue lors d'une conférence diplomatique de l'Argentine au Maroc, en Tunisie et en Egypte, visant à diffuser la culture argentine et à revaloriser et redécouvrir la culture arabe.

S'exprimant à cette occasion, l'ambassadeur de l'Argentine au Maroc, Raúl Ignacio Guastavino, a expliqué que cet événement a pour objectif de

partager la riche expérience et les vastes connaissances de l'écrivain sur le Maroc et le monde arabe en général, à travers ses écrits qui font souvent référence à des œuvres arabes classiques telles que "Les Mille et une nuits" ou à de grands écrivains de langue arabe.

L'objectif de cet événement est également de "jeter des ponts entre l'Argentine et l'Amérique latine avec le Maroc et le Maghreb, car nous partageons de nombreuses racines et un énorme patrimoine culturel", a déclaré l'ambassadeur argentin.

"Préserver vivante la mémoire de Jorge Luis Borges et incorporer d'autres auteurs argentins et latino-américains dans cet espace est la tâche que nous avons proposée à travers cet événement, et nous offrirons d'autres activités dans ce sens si les restrictions de la pandémie le permettent", a ajouté le diplomate.

Pour sa part, le coordinateur de l'Espace argentin-maghrébin Jorge

Luis Borges, Santiago De Luca, également directeur de la publication internationale "SureS", a indiqué que cette conférence vise à mettre en évidence la relation que la littérature de Borges établit avec le Maroc et le monde arabe. "Nous essayons de créer un pont entre nos pays qui ont une culture très riche et partagent de nombreux points de contact", a expliqué M. De Luca, soulignant que Borges est "une métaphore pour ce projet culturel qui contribuera à unir des pays frères comme les nôtres".

La conférence, lors de laquelle l'écrivain et universitaire marocain Abdelfattah Kilito, grand lecteur des œuvres de Borges, a apporté ses témoignages, s'est déroulée avec la participation, par vidéo-conférence, de la présidente de la Fondation internationale Jorge Luis Borges et veuve de l'écrivain argentin, María Kodama, en présence de plusieurs universitaires marocains et d'ambassadeurs et repré-

sentants consulaires de différents pays d'Amérique latine. Né à Buenos Aires en 1899 et mort à Genève en 1986, Jorge Luis Borges était un remarquable écrivain argentin de récits, de poèmes et d'essais, largement considéré comme une figure clé de la littérature hispanophone et universelle.

Ses deux livres les plus connus, "Ficciones" et "El Aleph", publiés dans les années 1940, sont des recueils de récits reliés par des thèmes communs de manière fantastique, comme les rêves, les labyrinthes, les bibliothèques, les miroirs, les auteurs fictifs et les mythologies européennes, avec des intrigues qui explorent des idées philosophiques.

L'intérêt de Borges pour la culture arabe s'est traduit par ses cours d'apprentissage de langue arabe et sa fascination pour le monde arabe. Ses voyages dans la région du Maghreb se reflètent dans plusieurs œuvres telles que "El Aleph" et "Atlas".



Lancement du 1^{er} concours international des "Jeunes talents Escoffier"



La 1^{ère} édition du concours international des "Jeunes talents Escoffier" a été lancée, jeudi soir à Tanger, en présence d'un parterre de professionnels de la restauration, de producteurs et de grands chefs cuisiniers marocains et étrangers.

Cet événement, placé sous le Haut Patronage de S.M le Roi Mohammed VI, s'inscrit dans le cadre du 2^e Chapitre des Disciples Escoffier Maroc, initié par l'Association des Disciples Escoffier-Maroc, visant à permettre aux amoureux du goût de partager et d'échanger avec d'autres passionnés du monde entier. S'exprimant lors de la conférence de presse consacrée à la présentation du concours, le président de l'association, Lahcen Hafid, a souligné que cet événement culinaire a pour objectifs de faire connaître et valoriser la culture gastronomique marocaine autour

de la cuisine mais aussi de l'art de la table, ainsi qu'à aider les jeunes chefs en herbe à trouver leur voie et de leur transmettre les valeurs d'Auguste Escoffier.

"Nous sommes honorés de recevoir à Tanger des passionnés des métiers de bouche, autour des valeurs de transmission du savoir et de l'ambition d'élever la gastronomie marocaine au rang des références intemporelles", a-t-il dit, notant que les Disciples Escoffier Maroc donnent à la gastronomie marocaine l'opportunité de révéler son soleil et ses épices.

Il a tenu à rappeler qu'Auguste Escoffier, plus connu comme étant le "roi des cuisiniers et cuisinier des rois", est considéré comme le père de la gastronomie moderne, précisant que ce concours, accessible aux moins de 24 ans, vise à mettre en lumière la gastronomie marocaine

plurielle, connue pour sa richesse et sa singularité, et à développer les compétences des jeunes talents marocains.

Pour sa part, Frédéric Gournault, parrain du concours des "Jeunes talents Escoffier", a indiqué que cet événement ambitieux de promouvoir la gastronomie internationale au Maroc, renforcer le partage de connaissances et d'expériences, et de soutenir les jeunes talents, les chefs de demain qui auront à promouvoir la gastronomie et à valoriser les traditions culinaires au-delà de leurs frontières.

De son côté, la doyenne de la cuisine marocaine et arabe, Khadija Bensdira, s'est dite très fière de participer à cet événement qui célèbre le 175^e anniversaire de l'Association Auguste Escoffier dans la noblesse et la grandeur des qualités morales et des valeurs humaines.

Vernissage d'une exposition collective en soutien au peuple palestinien



Une exposition d'artistes marocains intitulée "Moons Picking" a été inaugurée, jeudi à Rabat, en vue d'une vente aux enchères prévue le 29 novembre prochain au profit de l'Agence Bayt Mal Al Qods Acharif.

La vente aux enchères est organisée à l'initiative du Syndicat marocain des artistes peintres professionnels et la maison "Mazad & Art" de Tanger, en partenariat avec l'Agence, en vertu d'un protocole de coopération stipulant les droits et les obligations des parties prenantes.

En perspective de cette vente, les personnes intéressées et désirant acquérir des tableaux, particuliers et/ou ins-

titations auront la possibilité de prendre connaissance des dites œuvres d'art en visitant l'exposition installée aux locaux de l'Agence. D'après le président du Syndicat Mohamed Mansouri, plus de 100 artistes peintres ont répondu à cette initiative, qui traduit l'engagement des artistes marocains en faveur des valeurs de paix et de coexistence dans la ville sainte d'Al Qods.

En marge de ce vernissage, une cérémonie d'hommage a été rendue au profit d'artistes plasticiens pour leur engagement et leur solidarité en faveur du peuple palestinien frère.

Présent à cette cérémonie, l'ambassadeur de Palestine au Maroc, Jamal

Choubki, a exprimé ses remerciements aux artistes marocains pour leur soutien au peuple palestinien, illustré notamment par l'organisation de cette vente aux enchères.

M. Choubki a relevé que cette initiative constitue une mobilisation à forte portée symbolique pour la défense de l'identité arabe et musulmane de la ville d'Al Qods contre l'occupation. "L'art constitue un moyen d'expression et de militantisme pour le soutien des nobles causes et la préservation de la paix", a-t-il assuré, saluant les artistes marocains bénévoles pour leur mobilisation contre la discrimination et l'injustice que vivent les citoyens palestiniens.

Bouillon de culture

Musique

L'Association "D'Art Louane" poursuit ses activités de la rentrée culturelle 2021-2022, avec un concert acoustique du groupe "Jubantouja", prévu le 31 octobre à l'espace polyvalent des expositions et spectacles visuels de D'Art Louane. Ce rendez-vous musical permettra à l'auditoire d'apprécier un répertoire inspiré du chant amazigh et de belles sonorités d'une culture multi-centenaire.

Exposition

Bayt Al Fenn organise le 5 novembre, au Café La Scène à Rabat, l'expo Maroc 2050. Une performance artistique exclusive, qui présente, en une soirée, 10 œuvres picturales produites par 12 artistes durant les 7 jours de leur résidence à Bayt Al Fenn, selon les organisateurs.

De son côté, l'atelier "Ait Zine" organise du 4 au 8 novembre une exposition collective de quatre peintres marocaines à la galerie AMBRE ART CENTER, sous le thème "Transe Formation". L'exposition qui sera ouverte au public jusqu'au 18 novembre présentera les œuvres d'Entissar Gharbi, Nadia Ausalah Taoufik, Malak Chaoui Arsaoui et Samia Wardane El Hasnaoui.

Littérature

Le livre "La littérature populaire hassanie" dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra a été présenté jeudi soir à Laâyoune, à l'initiative de la direction régionale de la culture et le conseil de la région.

Ce livre s'inscrit dans le cadre d'un large programme visant à répertorier le patrimoine oral hassani dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, en concrétisation de la composante culturelle du programme de développement régional (2021-2026).

Cet ouvrage a été réalisé par plusieurs narrateurs des quatre provinces de cette région (Laâyoune, Boujdour, Es-Semara et Tarfaya) ainsi que par un groupe d'experts et de chercheurs dans le domaine de la culture hassanie, sous la supervision de la direction régionale de la culture en collaboration avec le Centre d'études et de recherches hassani à Laâyoune.

Outre ce livre, la direction de la culture contribue à la publication de plusieurs œuvres et travaux culturels réalisés par les différents acteurs culturels de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra dans l'objectif de préserver l'héritage culturel hassani, en associant les chercheurs et les universités marocaines intéressés par ce patrimoine historique de grand intérêt culturel.

"Saleb Wahed", une pièce traitant de l'impact du handicap de l'enfant sur la vie familiale

La troupe égyptienne de l'Académie des Arts a présenté jeudi sa pièce "Saleb Wahed" (Negative one) traitant du retentissement du handicap de l'enfant sur la vie familiale, et ce dans le cadre de la 33^{ème} édition du Festival international du théâtre universitaire de Casablanca (FITUC).

La pièce mise en scène par Abdallah Saber et présentée à distance à l'espace Abdallah Laroui de la Faculté des lettres et des sciences humaines Ben M'sik, traite de l'impact de l'enfant handicapé sur sa famille, de la souffrance que les parents endurent pour le comprendre et de l'influence de la société sur eux.

Le message de la pièce écrite par Mohamed Adel est clair et visible : « Tout ce qui vient à l'esprit d'une personne ne peut pas

toujours être exprimé ».

Le président du Festival et doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines Ben M'sik, Abdelkader Gonegai, a indiqué dans une déclaration à la MAP que les nouvelles technologies de la communication ont joué un rôle très important dans la création des conditions d'adaptation et de continuité à distance, son et image, de jour comme de nuit, de toutes les activités, cassant les restrictions et les barrières du temps et de l'espace.

Dans ce contexte, a-t-il ajouté, les organisateurs du festival ont décidé la tenue de ce rendez-vous annuel pour la rencontre des ami(e)s du monde entier et particulièrement les étudiants de plusieurs universités marocaines et étrangères et le public passionné de théâtre.

Le contexte pandémique nous a imposé de recourir à des modes alternatifs de création, de production et de communication avec le public, à distance, en utilisant toutes les méthodes, les outils et les réseaux sociaux, a-t-il dit.

Pour sa part, Ahmed Tanich, du comité d'organisation du festival chargé de la presse et de la communication, a indiqué dans une déclaration similaire que le choix des organisateurs de présenter des représentations théâtrales en format présentiel ou en ligne intervient suite au grand succès de l'édition précédente.

Le recours aux nouvelles technologies pour la présentation de plusieurs pièces théâtrales, vise, d'une part, à s'adapter à la conjoncture exceptionnelle imposée par la

pandémie de coronavirus (restrictions de déplacement et précautions sanitaires) et d'autre part, à offrir des spectacles aux passionnés de théâtre et mordus de l'art, a-t-il affirmé.

La 33^{ème} édition du FITUC, placée cette année sous le thème "Théâtre et résilience", offre l'opportunité de découvrir des traditions et cultures lointaines à travers la présentation de plusieurs pièces en deux formats présentiel et en ligne.

Le festival qui se poursuit jusqu'au 30 octobre et qui accueille chaque année une élite de jeunes artistes des quatre coins du monde représentant des universités internationales et des écoles supérieures, est un carrefour pour les jeunes visant la découverte de graines de comédiens et mettre en lumière leur talent et leur créativité.



Antoine de Caunes *“Fumer un pétard me rend parano”*

Une nouvelle vie bien rangée. Dans son livre biographique, l'animateur de Canal+ est revenu sur des anecdotes de sa vie en rapport avec son métier. Dans un des passages de son ouvrage, ce dernier explique avoir “présenté des émissions dans tous les états possibles, que ce soit sous diverses formes d'ébriété ou sous l'emprise de psychotropes...” Nos confrères de Voici l'ont donc interrogé à ce propos dans une interview.

Antoine de Caunes a bien précisé qu'il

s'agissait d'“expériences, je n'ai jamais été addict.” Il a également ajouté en bas de page : “Par conscience professionnelle, bien entendu, l'idée étant chaque fois de vérifier si telle ou telle substance pouvait m'aider à supporter l'exercice souvent ingrat du face caméra.” L'ex-présentateur du Grand Journal a désormais pris du recul sur ses expériences, selon lui il est préférable de “miser sur la sobriété, au risque d'y perdre en élocution et en contrôle du rythme ce qu'on a l'illusion de gagner en décontraction.”



Cristiano Ronaldo va être papa de jumeaux

Depuis de nombreuses années, Cristiano Ronaldo est la star du football dont tout le monde parle. Connu pour ses impressionnantes performances sportives, que ce soit avec l'équipe nationale du Portugal, Manchester United, le Real Madrid ou avec la Juventus, le Ballon d'or est également un homme qui prête fortement attention au bonheur des autres. En effet, l'attaquant s'engage régulièrement pour la bonne cause, dédiant depuis des années une partie de ses revenus à des œuvres caritatives. Et quand il s'accorde enfin un peu de temps pour lui, il aime le partager avec sa superbe famille. Ce jeudi 28 octobre 2021, Cristiano Ronaldo et Georgina Rodriguez ont choisi de partager avec leurs très nombreux abonnés une excellente nouvelle.

Sur Instagram, le sportif profite de son après-midi pour dévoiler au grand jour le secret qu'il cache avec sa compagne depuis plusieurs semaines déjà : “Ravi de vous annoncer que nous attendons des jumeaux”, écrit-il sur son compte. “Nos cœurs sont pleins d'amour - nous avons hâte de vous rencontrer”, poursuit-il sous une photo d'une Georgina Rodriguez et lui posant fièrement avec, pas une, mais deux échographies ! Une double bonne nouvelle qui devrait faire le bonheur de cette famille déjà nombreuse et qui a ravi ses fans, qui n'ont pas manqué de commenter sa publication à grand renfort d'emojis et de messages de félicitations.

Catherine Deneuve devient la nouvelle ambassadrice d'AMI

Derrière la marque AMI, il y a un amoureux transi du cinéma et de Paris. Cet amour, Alexandre Mattiussi -son directeur artistique- le doit à l'éternelle Catherine Deneuve, qui se plaît ces jours-ci en égérie du Déjà-Vu, accessoire dernier-né de ses collections symboliquement lancé pour les dix ans de la griffe.

L'idylle que vit Catherine Deneuve avec le cinéma est aussi divine qu'avec la mode. Resplendissante en front row de la fashion week du printemps-été 2022 en septembre dernier, (notamment dans son ensemble rouge et noir chez Saint Laurent ou très chic chez Louis Vuitton), elle pose, plus parisienne que jamais pour la maison AMI qu'elle aime tant.

Pendu à son bras, le sac Déjà-Vu, au matelassage vertical et à la poignée en bois, comme s'il avait toujours été là.

L'accessoire a déjà âme d'un grand classique et capture parfaitement l'esprit sophistiqué et l'élégance d'AMI.

Catherine Deneuve, icône, muse et incarnation de la grâce et l'attitude à la française, prend à coeur ce rôle sur mesure d'égérie. Immortalisés par le photographe américain Michael Bailey-Gates (qui collabore avec AMI pour la quatrième fois), les clichés de la campagne évoquent les arrêts-sur-image de scènes de films. Le tournage dans l'une des brasseries emblématiques de Paris a renforcé l'aspect artistique du scénario.



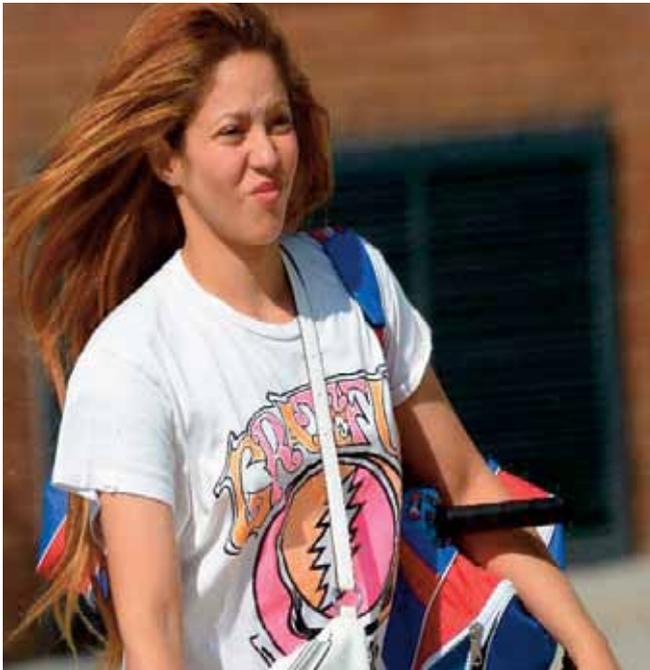
Shakira fait part d'une excellente nouvelle sur Twitter

Mercredi 20 octobre, un tweet de la chanteuse Shakira a été très largement liké et retweeté. La star a-t-elle annoncé un futur morceau ou une nouvelle tournée ? Non ! Ce message ne la concernait pas directement. En effet, la star a partagé une nouvelle concernant son mari, Gerard Piqué qui a déclenché des tonnes de réactions.

Le footballeur de 34 ans disputait une rencontre de Ligue des champions au Camp Nou avec son club, le FC Barcelone, pour le compte de la troisième journée de Ligue des champions. Et les choses n'ont pas été

simples pendant 90 minutes pour l'équipe locale. Face au Dynamo Kiev, les Catalans ont lutté et fini par s'imposer sur la plus petite des marges (1-0).

C'est le défenseur espagnol d'une tête qui a permis aux siens de remporter trois points ô combien précieux ! Défaits deux fois lors des deux premières rencontres européennes, contre le Bayern Munich et le Benfica Lisbonne, les hommes de Ronald Koeman ont enfin lancé leur campagne continentale. Ils peuvent toujours espérer finir dans l'une des deux places qualificatives pour la suite de la compétition.



Joey Starr violent avec ses compagnes ? Il répond aux rumeurs

Artiste de talent qui a marqué l'histoire du rap avec son groupe NTM (en duo avec Kool Shen), Joey Starr est également connu pour ses coups de sang qui ont défrayé la chronique. Le rappeur et comédien a par exemple été condamné en février 1999 pour avoir agressé une hôtesse de l'air, en juin 1999 pour coups et blessures volontaires sur une ex-compagne ou encore en février 2009 pour violences conjugales. Autant d'affaires sur lesquelles Paris Match a décidé de revenir lors d'un récent entretien avec Joey Starr.

Le magazine, qui s'est entretenu avec lui pour évoquer son livre autobiographique, lui demande directement s'il avait «déjà vrillé par amour» et «été violent». Démentant être un homme violent avec les femmes qui partagent sa vie, Joey Starr répond alors : «Vous entendez quoi par là ? Parce que la virulence des mots, c'est déjà une forme de violence. Oui, j'ai déjà vrillé en amour. Vous voulez savoir si, quand je rentre chez moi, je cogne ? Non, contrairement à tout ce qu'on raconte sur moi, je n'ai jamais fait ça».

Le prince Harry et Leonardo DiCaprio s'associent pour sauver le delta de l'Okavango

Le prince Harry est parvenu à convaincre Leonardo DiCaprio de le suivre dans son combat pour la préservation du delta de l'Okavango en Afrique australe. Le membre de la famille royale britannique appelle à l'arrêt immédiat des forages pétroliers dans cette région située à cheval entre l'Angola, le Botswana et la Namibie dont les nombreuses rivières servent de source d'eau à près d'un million de personnes ainsi qu'à la vie sauvage comme le souligne People.

Or, l'exploitation pétrolière constitue

une menace depuis que Reconnaissance Energy Africa, une société canadienne, a obtenu une licence de forage sur une superficie de 21.000 kilomètres carrés. «Nous pensons que cela va constituer un pillage de l'écosystème pour des profits potentiels. Il vaut mieux laisser certaines choses en jachère dans la vie pour les laisser accomplir leur but en tant que bénéfice naturel. En voici un exemple», ont déclaré le prince Harry et l'activiste et poète Reinhold Mangundu dans une lettre ouverte publiée par le Washington Post il y a quelques jours.



«HASC» S.A.R.L
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE D'ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE 10 000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 17, PLACE CHARLES NICOLE – RESIDENCE PATEUR BUILD 6 APPT 2 ETAGE 7- CASABLANCA
DONATION DE PARTIS SOCIALES ET REFOINTE DES STATUTS

I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/08/2021 à Casablanca, l'assemblée générale a décidé :

- De procéder à la donation par Madame Salma CHAMI des Cinquante (50) parts sociales en nue-propriété, lui appartenant dans la société « HASC » SARL au profit de sa sœur Madame Aida CHAMI, de nationalité marocaine, née le 09 avril 2002 à Shariqa Emirats Arabes Unis, demeurant à Dubai BP 122792 Emirats Arabes Unis, titulaire de la CIN n°DU800906.
- Adoption de statuts refondus et mis à jour de la société.
- Pouvoirs en vue des formalités.

II - Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 22/10/2021, sous le numéro 797307 POUR EXTRAIT ET MENTION

LE GERANT

N° 9250/PA

PARTNERS FINANCES SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES A ASSOCIÉ UNIQUE SASU au capital de 1 000 000 €

SIEGE SOCIAL : 16, Rue Malzéville 54130

Dommarthemont-France

CREATION D'UNE SUCCURSALE AU MAROC

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 09/09/2021, l'associé unique de la société dite « PARTNERS FINANCES » Société par Actions Simplifiées à Associé Unique (SASU) de droit français, au Capital de 1 000.000 €, immatriculée au RCS de Nancy sous N°404 681 496, dont le siège social est à 16, Rue Malzéville 54130 Dommarthemont France, a décidé de :

- créer une succursale portant la dénomination sociale suivante « ELOAN » succursale de PARTNERS FINANCES qui sera domiciliée à 22 Av Jordanie, Zouine Center, Étage 3 Numéro 16, 90000 Tanger - Maroc.

- la succursale « ELOAN » sera assurée par :

- Monsieur Benoit Michel MICHAM, né le 06 Septembre 1962, titulaire du passeport N°15DC64424 ;

- Monsieur Sylvain MEHARCHE, né le 28 Juillet 1967, titulaire du passeport N°17AR69984 ;

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Tanger le 09 septembre 2021 sous le n° 245879.

POUR EXTRAIT ET MENTION

LE GERANT

N° 9251/PA

«TELEPORT 3D» S.A.R.L
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 10.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : Rue Soumaya Imm 82, 2ème Etage N°4 Quartier Palmier Casablanca
CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 05/10/2021, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : « TELEPORT 3D » S.A.R.L
OBJET : La société a pour objet au Maroc :

- L'importation et l'exportation des pièces détachées ;
- Les ventes sur internet des pièces détachées par le biais de l'impression 3D ;
- L'utilisation de la page web comme centre commercial électronique et création de dépliant publicitaires sur la page web ;

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Rue Soumaya Imm 82, 2ème Etage N°4 Quartier Palmier Casablanca, CAPITAL SOCIAL :

Les associés effectuent l'apport en numéraire, à savoir :
- Monsieur Nayl RADI BENJELLOUN : 5 000,00 DHS
- Monsieur Ghali DHOBB : 5 000,00 DHS
Soit au total la somme de Dix-Mille dirhams 10 000,00 DHS DUREE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.
ANNÉE SOCIALE : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

GERANCE :
- Monsieur Nayl RADI BENJELLOUN
- Monsieur Ghali DHOBB
La société sera engagée par la signature déparée des cogérants.

Toutefois, il est décidé que pour tout engagement égal ou supérieur à cinquante mille (50.000,00) dirhams, la société sera engagée par la signature conjointe des deux cogérants.

BÉNÉFICES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.
DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 18/10/2021 sous le n° 797002.

POUR EXTRAIT ET MENTION

Le gérant

N° 9252/PA

«ROSOON» S.A.R.L AU SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE D'ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE 10.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : RUE SOUMAYA IMM 82 2 EME ETAGE N°4 QUARTIER PALMIER CASABLANCA
CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 17/09/2021, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : « ROSOON » S.A.R.L AU
OBJET : La société a pour objet au Maroc :

- L'exploitation agriculture ;
- La préparation des terres ;
- Le traitement des récoltes et des semences ;
- L'importation et l'exportation des produits agricoles ;
- L'achat et l'importation de matériel et équipement agricoles ;
- L'industrie agroalimentaire, la transformation, le traitement, la conservation, le conditionnement et l'emballage de tous produits agricoles ;
- Le conseil aux entreprises

dans le domaine d'agriculture et d'agroalimentaire ;

- La prise d'intérêts par voie d'apport, de fusion, de souscription et la participation, directe ou indirecte par tous moyens, à toutes sociétés créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe ;
- Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son développement ou son extension ;

SIEGE SOCIAL :
Le siège social est fixé à Casablanca, Rue Soumaya Imm 82 2 Eme Etage N°4 Quartier Palmier Casablanca.

CAPITAL SOCIAL :
L'associée unique effectue l'apport en numéraire, à savoir :

Monsieur Mohamed GUESOUS, 10 000,00 DHS
Soit au total la somme de Dix Mille dirhams 10 000,00 DHS DUREE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.
ANNÉE SOCIALE : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

GERANCE :
Monsieur Mohamed GUESOUS, BÉNÉFICES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 22/10/2021 sous le n° 797270.

POUR EXTRAIT ET MENTION

Le gérant

N° 9253/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE KHEMISSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 42/2021/KH

Le 22/11/2021 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art sur Oued Mouilha au PK 13+400 de la RP4309 - Province de Khémisset
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7.000,00 DH (Sept mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 458.880,00

DH (Quatre cent cinquante huit mille huit cent quatre vingt Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9254/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE KHEMISSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 43/2021/KH

Le 22/11/2021 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art sur Oued Khanoussa au PK 9+000 de la RP4320 dépendant de la DPETLE

de Khémisset.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 DH (Cinq mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 331.800,00 DH (Trois cent trente-et-un mille huit cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9255/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE KHEMISSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 44/2021/KH

N°: 44/2021/KH
Le 22/11/2021 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Étude géotechnique d'élargissement et renforcement de la RP7301 du PK 35+600 au PK 46+500 dans la Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 500,00 DH (Cinq cent Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 24.384,00 DH (Vingt quatre mille trois cent quatre vingt quatre Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9256/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأول والثانوي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة كلميم وادنون



AVIS RECTIFICATIF DES APPELS D'OFFRE

Le Directeur de l'AREF de la région de Guelmim Oued Noun annonce une modification sur les appels d'offres suivants :

- 20/2021/I.AREF.GON
- 21/2021/E.AREF.GON
- 22/2021/I.AREF.GON
- 23/2021/I.AREF.GON

- La date d'ouverture préétablie des appels d'offre ci-dessus a été reportée au **22/11/2021** en **même horaire** que la date d'ouverture anticipée de chaque appel d'offre.
- Les documentations et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au dépôt de l'AREF Guelmim/Oued Noun, lycée My Rachid ; Hay Al Qods Guelmim au plus tard à **16 H 30** le jour ouvrable précède la date fixée pour l'ouverture des plis desdites appel d'offres.

N°9257/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHÉNIFRA
CONSEIL PROVINCIAL
SERVICE DES MARCHÉS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
15/2021/BP

Le 23 Novembre 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de l'Assemblée Provinciale de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Aménagement des façades des constructions au centre de Sidi Mhamed Ou Mbarrek à la commune Had Bouhssoussen - Province de Khénifra
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khé-

nifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept mille trois cent dirhams (7.300,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux cent quatre vingt onze mille dirhams TTC (291.000,00 Dhs TTC)
• Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux

marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. N° 9260/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHÉNIFRA
CONSEIL PROVINCIAL
SERVICE DES MARCHÉS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
16/2021/BP

Le 25 Novembre 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de l'assemblée provinciale de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Aménagement des façades des constructions au centre de Sidi Yahia Ou Saad à la commune de Sidi Yahia Ou Saad - Province de Khénifra
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khé-

nifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept mille trois cent Dirhams (7.300,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux cent quatre vingt onze mille dirhams TTC (291.000,00 Dhs TTC)
• Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux

marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. N° 9261/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

Avis d'Appel d'Offre Ouvert N° 41/2021

Le 24/11/2021 à 10 h, il sera procéder dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix pour :

Réalisation des travaux de traitement des points d'affaissement au niveau des lots 1,2 et 3 de la voie express TAZA-AI HOCEIMA relevant de la DPETLE de TAZA du PK 0+000 au PK 59+604 . PROVINCE DE TAZA.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(191 000,00 dhs) Cent Vingt Mille dirhams**

L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : **(12 759 213,82 dhs) Douze Million Sept Cent Cinquante Neuf Mille Deux Cent Treize Dirhams Quatre Vingt Deux Centimes .**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée
- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétariat de la DPETLE de Taza.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique :
Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant:

Secteur	Qualification	Classe
B	B.1	2
	B.3	
	B.5	
	B.6	

Pour les Entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 9 du règlement de consultation

N°9258/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

Avis d'appel d'Offres Ouvert N° 42/2021

Le 24/11/2021 à 11 h, il sera procéder dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix pour :

REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES POINTS D'AFFAISSEMENT AU NIVEAU DES LOTS 1,2 et 3 DE LA VOIE EXPRESS TAZA-AL HOCEIMA RELEVANT DE LA DPETLE DE TAZA-du PK0+000 AU PK 59+604.-PROVINCE DE TAZA

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Sept Cent Dirhams (700,00 DHS)**

L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : **(40 416,00) Quarante Mille Quatre Cent Seize Dirhams.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée
- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétariat de la DPETLE de Taza.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique :
Pour les laboratoires installés au Maroc

Les laboratoires devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant:

ACTIVITE	Classe	Qualification
CQ	4	CQ 4 CQ 7

Pour les Laboratoires non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 4 du règlement de consultation.

N°9259/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région de Marrakech Safi
 Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
 OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
 N° : 37/2021/CH/INV
 « Séance publique »**

Le 23 novembre 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Les travaux de construction d'un lycée collégial avec internat à la commune IMINDOUNITE** (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **250 000,00 dirhams (Deux Cent Cinquante Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des travaux est fixée à la somme de : **18 095 472,24 dirhams (Dix-huit Millions Quatre-vingt-quinze Mille Quatre Cent Soixante-douze Dirhams Vingt-quatre Centimes)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du :

- certificat de qualification et de classification ou une copie conforme à l'originale, conformément aux dispositions des arrêtés n° 1395-14 et n° 1395-14 du 27 chaabane 1435 (23 juin 2014) :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	3

Ce certificat tient lieu de dossier technique.

N°9262/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle
 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech-Safi
 Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES
 AU "RABAIS OU A MAJORATION"
 N° : 25/S/ 2021**

Le 22/11/2021 à 10h , il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabaïs ou a majoration" en lot unique concernant :

OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Travaux de rénovation et de mise à niveau des terrains de sport du lycée collégial RAZI à la commune territoriale SIDI AISSA relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi, province Safi.	7 600,00 DH (sept-Mille six Cent Dirhams)	500 640,00 DH - TTC (cinq cent Mille six cent quarante Dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma et le site web de la direction provinciale de Safi (www.dmensafi.net).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

* **Pour les entreprises installées au Maroc** : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A : Construction	A-5 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments	5

* **Pour les entreprises non installées au Maroc** : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N°963/PA

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
 FACULTE DES SCIENCES
 EL JADIDA


 المملكة المغربية
 جامعة شبيب الكوكلي
 كلية العلوم
 الجديدة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/BF/MS/FS/2021

Le 22 Novembre 2021 à 10 h 30 min, il sera procédé, au siège de la Faculté des Sciences d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert ayant pour objet : « L'acquisition de Matériel Scientifique pour la Faculté des Sciences d'El Jadida ».

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	En chiffre	15 000 DHS.
	En lettres	Quinze mille Dirhams.
L'estimation financière est fixée à la somme de :	En chiffres	898738,00 DHS HT-HDD.
	En lettres	Huit cent quatre vingt dix huit mille sept cent trente huit Dirhams, hors taxes et hors Droits de Douane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires économiques de la Faculté des Sciences d'El Jadida sis à la Route Ben Maachou, BP 20 El Jadida, ou téléchargé à partir de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des affaires économiques de la Faculté des Sciences d'El Jadida.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de la consultation.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés auprès du service des affaires économiques de la Faculté des Sciences d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres.

Faculté des Sciences, Route Ben Maachou, B.P. 20 Avenue des Facultés – EL JADIDA.
 ☎ 0523 34 30 03/23 25 ☎ 0523 34 21 87 Site web: www.fs.ucd.ac.ma

N°9264/PA

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
 FACULTE DES SCIENCES
 EL JADIDA


 المملكة المغربية
 جامعة شبيب الكوكلي
 كلية العلوم
 الجديدة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/BF/MI/FS/2021

Le 22 Novembre 2021 à 11 h 30 min, il sera procédé, au siège de la Faculté des Sciences d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert N° 05/BF/MI/FS/2021, ayant pour objet : « L'acquisition de Matériel informatique pour la Faculté des Sciences d'El Jadida en trois lots ».

Lot 1 : Laboratoires de recherche.
 Lot 2 : Départements.
 Lot 3 : Département informatique.

L'estimation financière du maître d'ouvrage est fixé comme suit (en Dirhams, toutes taxes comprises):

LOT	Montant en chiffres (En DHS TTC)	Montant en lettres (En DHS TTC)
Lot 1 : Laboratoires de recherche.	681 540,00	Six Cent Quatre Vingt et un Mille Cinq Cent Quarante Dirhams, toutes taxes comprises.
Lot 2 : Départements.	145 500,00	Cent Quarante Cinq Mille Cinq Cents Dirhams, toutes taxes comprises.
Lot 3 : Département informatique.	291 480,00	Deux Cent Quatre Vingt Onze Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dirhams, toutes taxes comprises.

Le Cautionnement provisoire est fixé comme suit (en Dirhams):

LOT	Montant en chiffres (En DHS)	Montant en lettres (En DHS)
Lot 1 : Laboratoires de recherche.	13 000,00	Treize Mille Dirhams.
Lot 2 : Départements.	3 000,00	Trois Mille Dirhams.
Lot 3 : Département informatique.	5 000,00	Cinq Mille Dirhams.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires économiques de la Faculté des Sciences d'El Jadida sis à la Route Ben Maachou, BP 20 El Jadida, ou téléchargé à partir de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des affaires économiques de la Faculté des Sciences d'El Jadida.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de la consultation.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés auprès du service des affaires économiques de la Faculté des Sciences d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres.

Faculté des Sciences, Route Ben Maachou, B.P. 20 Avenue des Facultés – EL JADIDA.
 ☎ 0523 34 30 03/23 25 ☎ 0523 34 21 87 Site web: www.fs.ucd.ac.ma

N°9265/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE REHAMNA
 CERCLE DE REHAMENA
 CAIDAT LABRIKIYNE
 COMMUNE LABRIKIYNE
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°05/2021 (SEANCE PUBLIQUE)
 Le 24/11/2021 à 11h, il sera procédé dans le bureau du président de la commune de Labrikiyne, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° 05/2021 concernant la location du souk hebdomadaire de Labrikiyne. Pour une période de 12 mois allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Labrikiyne. Il peut être également téléchargé à partir du portail électronique des marchés de l'état (<http://www.marchespublics.gov.ma>)
 Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues au décret n°:2.12.349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Le cautionnement provisoire est fixé à 30.000,00 dh. (Trente mille dh)
 Estimation mensuel des coûts d'affaires : 13.100,00 dh (Treize mille cent dh)
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°:2.12.349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les transmettre par voie électronique à partir du portail des marchés publics
 N.B: La séance du location du souk reste ouverte et s'organisera chaque mercredi à 11 heures jusqu'à la Location définitive de toutes ses dépendances.
 N° 9266/PA

des marchés de la commune de Labrikiyne, il peut être également télécharger à partir du portail électronique des marchés de l'état (<http://www.marchespublics.gov.ma>)
 Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues au décret n°:2.12.349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Le cautionnement provisoire est fixé à 10.000,00 dh. (Dix mille dh)
 Estimation mensuel des coûts d'affaires : 1550,00 dh (Mille cinq cent cinquante dh)
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°:2.12.349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les transmettre par voie électronique à partir du portail des marchés publics
 N.B : La séance de la location de l'abattoir reste ouverte et s'organisera chaque mercredi à 12 heures jusqu'à sa location.
 N° 9267/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME
 Direction Régionale de l'agriculture Du Sous-Massa Draa
 Direction Provinciale de l'Agriculture TIZNIT
 AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 19/2021(DPA/TZ/SMOP (SEANCE PUBLIQUE) (Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)
 Le Mercredi 24 Novembre 2021 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Acquisition du matériel technique au profit des coopératives agricoles à travers les cercles de Tafraout, d'Anezi et de Tiznit dans le cadre de la mise à niveau des coopératives de la province de Tiznit.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 45.000,00 (Quarante cinq mille dirhams)
 L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.080.180,00 (Un million quatre vingt mille cent quatre vingt dirhams)
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Jomada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.
 Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la

- D.P.A de Tiznit ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie

électronique du portail des marchés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7, 8 et 9 du règlement de consultation.
 N° 9268/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
45/DRPS/ANP/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le 25/11/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Port de Safi à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

ETUDE DE DANGERS ET D'ELABORATION D'UN PROGRAMME DE TRAITEMENT DES RISQUES DANS LES PORTS DE SAFI

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **7 000,00 SEPT MILLE DIRHAMS**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **480 000,00 TTC**
QUATRE CENT-QUATRE VINGT MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :
 *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE au Safi Ville.
 *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI (PORT DE SAFI)
 *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
 *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **17/11/2021 à 11H00 A LA DIRECTION DU PORT DE SAFI**

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour les sociétés marocaines:
 Agrément: D.13

Pour les sociétés non installées au Maroc:
 Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au Port de Safi -
 Tel. 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax 05 24 46 28 64.

N°9269/PA



ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
46/DRPS/ANP/SV/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le 25/11/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Port de Safi à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX DE REALISATION D'UN POST POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE MT/BT AU PORT DE SOUIRIA LAKDIMA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **16 000,00 SEIZE MILLE DIRHAMS**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **1 089 600,00 TTC**
UN MILLION QUATRE VINGT NEUF MILLE SIX CENT DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :
 *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE au Safi Ville.
 *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI (PORT DE SAFI)
 *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
 *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **17/11/2021 à 11H00 A LA DIRECTION DU PORT DE SAFI**

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 ET 13 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour les sociétés marocaines:
 Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Equipement, Transports et de logistique:

SECTEUR: J QUALIFICATION: J.6 CLASSE: 3

Pour les sociétés non installées au Maroc:
 Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au Port de Safi -
 Tel. 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax 05 24 46 28 64.

N°9270/PA



Royaume Du Maroc
Ministère de la Santé et de
la Protection Sociale
Direction Régionale
Casablanca Settat
Délégation Provinciale
de Berrechid
Centre Hospitalier
provincial de Berrechid
Avis d'appel d'offres
ouvert N° 02/2021

Le 16/12/2021 à 11 heures,
il sera procédé, dans les bu-
reaux de la salle de réunion
de l'Hôpital Provincial de
Berrechid, route du souk
hebdomadaire, en face de
l'Ecole Nationale des
sciences appliquées, Berre-
chid, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres sur
offres de prix, pour la pré-
paration et fourniture des
repas aux malades et au
personnel de garde des hô-
pitaux relevant du Centre
Hospitalier Provincial de
Berrechid : l'Hôpital provin-
cial de Berrechid et l'Hô-
pital Ar-razi du Centre
Hospitalier Provincial de
Berrechid, sis à la Pro-
vince de Berrechid.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Bureau
des marchés de l'Hôpital
Provincial de Berrechid,
route du souk hebdoma-
daire, en face de en face de
l'Ecole Nationale des
sciences appliquées, Berre-
chid, il peut également être
téléchargé à partir du portail
des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
(Quatre vingt milles di-
rhams 80000.00DH)

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :

- Montant maximum
:(Deux millions trois cent
quatre-vingt-dix-huit mille
sept cent vingt-six dirhams
2398726,00DH)
- Montant minimum :(Un
million cent quatre-vingt-
dix-neuf mille quatre cent
soixante-deux dirhams
1199462,00DH)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°
2.12.349 relatif aux marchés
publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé de
réception, au bureau précité
 - Les concurrents peuvent
soit déposer leurs plis par
voie électronique au maître
d'ouvrage, soit les déposer
sur support papier contre
récépissé dans le bureau
des marchés de l'Hôpital
Provincial de Berrechid
 - Soit les remettre au président
de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Il est prévu une visite des
lieux le 24 / 11 / 2021 :

- Hôpital Provincial de Ber-
rechid à 10 H
- Hôpital Ar-razi de Berre-
chid à 11H

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de la consultation.

N° 9272/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
47/DRPS/ANP/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le 25/11/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Port de Safi
à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

Fourniture des imprimés pour le compte des ports de la Direction Régionale des Ports de Safi

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du
règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur
contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **1 500,00 MILLE CINQ CENT DIRHAMS**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **81 240,00 TTC**
QUATRE VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUARANTE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les
conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre réception leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE au
Safi Ville.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
(PORT DE SAFI)
- Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 :
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support- Bureau des Marchés
Tel. 05 24 46 42 29 – 05 24 46 29 03 – 06 20 69 42 29 – Fax : 05 24 46 28 64.



N°9271/PA

Royaume Du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Soorts

Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi

Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX - N°:39/EXP/2021

(Séance publique)

Le 23 novembre 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la direction provinciale de
Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis
réservé strictement aux PME, ayant pour objet: L'achat de fournitures de bureau, reprographie et
informatiques pour la direction provinciale de Marrakech en deux (02) lots séparés comme suit:

- Lot N°01: L'achat de fournitures de bureau, reprographie et informatiques pour les classes du
préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire de Marrakech.
- Lot N°02: L'achat de fournitures de bureau, reprographie et informatiques pour la formation
continue programmée par la direction provinciale de Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des
affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être
téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation TTC en dhs	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	1600.00	Mille six cent dirhams	105 856.60	Cent cinq mille huit cent cinquante six dirhams soixante centimes
02	1000.00	Mille dirhams	58 750.50	Cinquante huit mille sept cent cinquante dirhams cinquante centimes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des
articles 27, 29
et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres
au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre réception leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif
à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner
électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état
« www.marchespublics.gov.ma ».

La date de dépôt des échantillons des articles cités à l'article 21 du CPS à la Direction
provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à la veille de la date
d'ouverture des plis, avant 15H00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB : En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances
N°3011.13 du 24 hijal434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8
joumada 1 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes
entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté
précité et à l'article 4du règlement de consultation.

Service des Affaires Administratives et Financières
Bureau des appels d'offres
Jnane El Hartiquez
Marrakech

Tel: 0524431172 Fax: 0524430050

N°9273/PA

Royaume Du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Soorts

Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi

Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX - N°: 40/INV/2021

(Séance publique)

Le 24 NOVEMBRE 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de
Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis de
l'AOO ayant pour objet: Travaux de construction de vingt deux (22) salles de classe aux établissements
scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre
de remplacement de préfabriquée en deux lots séparés :

- LOT N°01: Construction de treize (13) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement
primaire à Marrakech.
- LOT N°02: Construction de neuf (09) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement
primaire à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires
administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du
portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation TTC en dhs	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	40 000.00	Quarante mille dirhams	2 658 983.58	Deux millions six cent cinquante huit mille neuf cent quatre vingt trois dirhams cinquante huit centimes
02	28 000.00	Vingt huit mille dirhams	1 863 972.00	Un million huit cent soixante trois mille neuf cent soixante douze dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles
27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service
des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre réception leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif
à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner
électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état
« www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- ✓ notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du
certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	4

Ou bien

Secteur	Qualification	Classe
5	5.5	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

- ✓ Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4
du règlement de consultation.

Service des Affaires Administratives et Financières
Bureau des appels d'offres
Jnane El Hartiquez
Marrakech

Tel: 0524431172 Fax: 0524430050

N°9274/PA



ROYAUME DU MAROC
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة كلميم وادنون

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue MOHAMED VI Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts suivant :

N° AO	OBJET	CAUTION PROVISoire EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	ECHANTILLONS/CLASSIFICATION ET QUALIFICATION/CATALOGUE	DATE/HEURES D'OUVERTURE
24/2021/L.ARE F.GON	ACHAT ET INSTALLATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DU CENTRE DES CPGE AU LYCEE BAB ESSAHRA A GUELMIM RELEVANT DE L'AREF REGION GUELMIM OUED NOUN	5 000.00 Cinq mille	199 560.00 (Cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante)	OUI	23/11/2021 A10H00
25/2021/L.ARE F.GON	ACQUISITION DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR LE CENTRE DES CPGE A GUELMIM RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN	8000.00 Huit mille	441 892,80 (quatre-cent-quarante-et-un mille-huit-cent-quatre-vingt-douze dhs 80 cts)	OUI	23/11/2021 A11H00
26/2021/L.ARE F.GON	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'INTERNAT DU CENTRE DES CPGE AU LYCEE BAB ESSAHRA A GUELMIM RELEVANT DE L'AREF REGION GUELMIM OUED NOUN	****	56 400.00 (Cinquante-six mille-quatre-cents dhs)	NON	23/11/2021 A12H00
27/2021/L.ARE F.GON	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'INTERNAT DU CENTRE DES CPGE AU LYCEE BAB ESSAHRA A GUELMIM RELEVANT DE L'AREF REGION GUELMIM OUED NOUN	20 000.00 Vingt mille	861 876.00 (huit-cent-soixante-et-un mille-huit-cent-soixante-seize dhs)	OUI	23/11/2021 A13H00
28/2021/L.ARE F.GON	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME GENIE AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN	50 000.00 Cinquante mille	2 651 400.00 (deux-millions-six-cent-cinquante-et-un mille-quatre-cents dhs)	OUI	24/11/2021 A10H00
29/2021/L.ARE F.GON	L'ACQUISITION DES VALISES MULTIMEDIA AVEC SES EQUIPEMENTS AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN	15 000.00 Quinze mille	504 000.00 (Cinq cent quatre mille dhs)	OUI	24/11/2021 A11H00
30/2021/L.ARE F.GON	L'ACQUISITION DES PC PORTABLES POUR LES COORDINATIONS REGIONALES D'INSPECTION RELEVANT A L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM OUED NOUN EN LOT UNIQUE	5 000.00 Cinq mille	125 000.00 (Cent vingt-cinq mille)	OUI	24/11/2021 A12H00
31/2021/L.ARE F.GON	RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN		cinquante-cinq mille-trois-cent-huit dhs 80 cts)		
32/2021/L.ARE F.GON	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES SALLES DE RESSOURCES POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS DES ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE L'ACADIMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM-OUED NOUN EN LOT UNIQUE	6 500.00 Six mille cinq cent	333 072.00 (trois-cent-trente-trois mille-soixante-douze dhs)	NON	25/11/2021 A10H00
33/2021/L.ARE F.GON	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES SALLES MULTI-MEDIA RELEVANT DE L'ACADIMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM-OUED NOUN DANS LE CADRE DU PROGRAMME GENIE	9 000.00 Neuf mille	456 780.00 (quatre-cent-cinquante-six mille-sept-cent-quatre-vingts dhs)	NON	25/11/2021 A11H00
34/2021/L.ARE F.GON	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE REHABILITATION DES BATIMENTS DU CENTRE REGIONALE DES EXAMENS DE L'AREF REGION GUELMIM OUED NOUN	12 000.00 Douze mille	632 122,24 (six-cent-trente-deux mille-cent-vingt-deux dhs 24cts)	NON	25/11/2021 A12H00
35/2021/L.ARE F.GON	ACQUISITION DES PRODUITS CHIMIQUES AU PROFIT DES LABORATOIRES DU CENTRE DES CPGE AU LYCEE BAB ESSAHRA A GUELMIM RELEVANT DE L'AREF REGION GUELMIM OUED NOUN	2 000.00 Deux mille	34 476.00 (trente-quatre mille-quatre-cent-soixante-seize dhs)	OUI	25/11/2021 A13H00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés après du service des marchés et des achats au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les échantillons ou Les documentations et catalogues sont déposés au dépôt de l'AREF Guelmim/Oued Noun, lycée My Rachid ; Hay Al Qods Guelmim au plus tard à 16 H 30 du jour ouvrable précède la date fixée pour l'ouverture des plis de dit appel d'offres

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°:20-14 du 04/09/2014

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

Division des affaires administratives et financières ; services des achats et des marchés Av. Mohamed 6 BP 427 Guelmim
Tel : 05 28 87 35 35 Fax : 05 28 87 33 77 Email : arcf.guelmim@mcn.gov.ma

N°9275/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et du Sport

Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech
LYCEE IBN TAYMIA CPGE-MARRAKECH

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX-N°: 02/2021/CPGE.IT
(Séance publique)

Le 24/11/2021 à 10 H il sera procédé dans bureau de Mr le Directeur du lycée IBN TAYMIA CPGE Marrakech, à hay el hassani Marrakech, à l'ouverture des plis de l'AOO ayant pour objet: **Les prestations de service de Gardiennage, Sécurité et Surveillance du lycée IBN TAYMIA -CPGE – Marrakech, en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de M^{ct} le Directeur du lycée IBN TAYMIA CPGE Marrakech, à hay el hassani Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état «www.marchespublics.gov.ma».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Cautionnement provisoire en dhs TTC		Estimations de la prestation en dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
3000.00	trois Mille Dirhams	205 480,80	Deux Cent cinq mille quatre cent quatre vingt dirhams quatre vingt centimes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de M^{ct} le Directeur du lycée IBN TAYMIA CPGE Marrakech, à hay el hassani Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Il est prévu une visite des lieux objet de cet appel d'offres le 22/11/2021 à 10h du matin.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°9276/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech
LYCEE IBN TAYMIA CPGE-MARRAKECH

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX-N°: 03/2021/CPGE.IT
(Séance publique)

Le 24/11/2021 à 12 H il sera procédé dans bureau de Mr le Directeur du lycée IBN TAYMIA CPGE Marrakech, à hay el hassani Marrakech, à l'ouverture des plis de l'AOO ayant pour objet: **Les prestations de service de nettoyage et Entretien des bâtiments et locaux du lycée IBN TAYMIA -CPGE – Marrakech, en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de M^{ct} le Directeur du lycée IBN TAYMIA CPGE Marrakech, à hay el hassani Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état «www.marchespublics.gov.ma».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Cautionnement provisoire en dhs TTC		Estimations de la prestation en dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
5000.00	Cinq Mille Dirhams	302 255.77	Trois Cent deux mille deux cent cinquante-cinq dirhams soixante-dix sept centimes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de M^{ct} le Directeur du lycée IBN TAYMIA CPGE Marrakech, à hay el hassani Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Il est prévu une visite des lieux objet de cet appel d'offres le 22/11/2021 à 10h du matin.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°9277/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNEOULAD
FREIHA
DIRECTION
DES SERVICES
COMMUNAUX
BUREAU
DE PLANIFICATION,
DESETUDES,
DESMARCHES,
DES TRAVAUX
ET ENTRETIEN
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE
PRIXN°03/2021/COF
Letrente novembre l'an
deux mille vingt un
(30/11/2021), à onze (11)
heures, il sera procédé dans
La salle de réunion de La
commune d'Oulad Freiha à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres
de prix n° :03/ 2021 /COF

pour : L'affermage du souk
hebdomadaire de la Commune
Oulad Freihasauf
l'abattoir communal au titre
de l'année : 2022
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré aubureau de
planification, des études,
desmarchés et des travaux
et entretient de Commune de
Oulad Freiha.II peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Trente mille (30.000,00) di-
rhams
L'estimation du cout d'aff-
fermage mensuel établie
par le maitre d'ouvrage est
fixée à la somme de :dix-
huit mille huit cent
(18.800,00) Dirhams
TTC
Le contenu, la présentation
ainsi quele dépôt des doc-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°
2.12.349 relatif aux marchés
publics.
Les concurrents peuvent
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis aubureau de
planification, desétudes,
desmarchés et des travaux
d'entretien de la Commune
d'Oulad Freiha ;
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité.
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 11 du règlement
de consultation.
N° 9282/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION

CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNEOULAD
FREIHA
DIRECTION
DES SERVICES
COMMUNAUX
BUREAU
DE PLANIFICATION,
DESETUDES,
DESMARCHES,
DES TRAVAUX
ET ENTRETIEN
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE
PRIXN°04/2021/COF
Letrente novembre l'an
deux mille vingt un
(30/11/2021), à treize (13)
heures, il sera procédé dans
La salle des réunions de la
commune de Oulad Freiha
à l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres ouvert
sur offres de prix n° :
:04/2021/COF pour : l'af-

fermage de l'abattoir com-
munal relevant de la Com-
mune de Oulad Freiha au
titre de l'année : 2022.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau
de planification, des études,
des marchés et des travaux
et entretien de Commune
d'Oulad Freiha, il peut éga-
lement être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: trois mille (3.000,00) di-
rhams TTC
L'estimation du cout d'aff-
fermage mensuel établie
par le maitre d'ouvrage est
fixée à la somme de : deux
mille(2.000,00) dirhams
TTC
Le contenu, la présentation
ainsi quele dépôt des doc-
siers des concurrents doi-

vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°
2.12.349 relatifs aux mar-
chés publics.
Les concurrents peuvent
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
de planification, des études,
des marches et des travaux
et entretien de la Commune
de Oulad Freiha ;
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité.
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 12 du règlement
de consultation.
N° 9283/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأولي والابتدائي
ARAF DE LA REGION DES MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB

AVIS MODIFICATIF de l'Avis d'appels d'offres ouverts
Apparu dans le journal libération N°9438 du
11/10/2021

Le JEUDI 11/11/2021 il sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'ARAF de la Région Fes - Meknès, (Avenue tarik ibn ziad - Ain kadous fas), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel D'offres	Objet	Caution provisoire en DHS	Estimation des couts des prestations en DHS TTC	Heure d'ouverture des plis	Observation
12/2021/DP MY	Préparation des repas collectifs pour les élèves des Internats des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de l'ARAFEM à MOULAY YACOUB	30 000,00 TRENTE MILLE DIRHAMS	1 214 100,00 DH TTC (UN MILLION DEUX CENT QUATORZE MILLE CENT DH TTC)	10 H 30 MN	

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub;
- soit déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;
- soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N°9278/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DÉPARTEMENT DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

المملكة المغربية
وزارة المواصلات والبنية التحتية
والتجهيز والنقل
والتعمير والتهيئة والتعمير
مديرية المياه
المركز الإقليمي لتارودانت

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°23/2021

Le 23 novembre 2021 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FERD AU DOUAR AIT FAROUANE DANS LA COMMUNETERRITORIALE DE TATAOUTPOUR LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES, PROVINCE DE TAROUDANT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la logistique, Rue Settata -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :18 000,00 DHS (Dix Huit Mille Dirhams)
* L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixé à la somme de :
1 236 000,00dhs (Un Million Deux Cent Trente SixMilledhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- > Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
- > Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- > soit transmettre leurs dossiers par voie électronique ;
- > Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 9 du règlement de consultation.

- > Dossier technique comprenant :
 - * Pour les concurrents installés au Maroc :
 - > Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

secteur	Qualifications	Classe
A	A6	4

- * Pour les concurrents non installés au Maroc :
- > Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N°9279/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :64/2021/INV

Le 23/11/2021 à 09 heures 00 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation - région Sous Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 64/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux d'aménagement et réhabilitation des écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	40 000,00 Dhs (Quarante Mille Dhs)	2 500 000,00 Dhs (Deux Millions Cinq Cent Mille Dirhams)
2	Travaux d'aménagement et réhabilitation des écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	40 000,00 Dhs (Quarante Mille Dhs)	2 500 000,00 Dhs (Deux Millions Cinq Cent Mille Dirhams)
3	Travaux d'aménagement et réhabilitation des écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	40 000,00 Dhs (Quarante Mille Dhs)	2 500 000,00 Dhs (Deux Millions Cinq Cent Mille Dirhams)
4	Travaux d'aménagement et réhabilitation des écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	40 000,00 Dhs (Quarante Mille Dhs)	2 500 000,00 Dhs (Deux Millions Cinq Cent Mille Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A5	4
2	A	A5	4
3	A	A5	4
4	A	A5	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°9280/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :65/2021/INV

Le 23/11/2021 à 10:00, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 65/2021/INV, pour: **travaux d'aménagement des salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des couts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée comme suit :513 000,00 Dhs (Toute Taxe Comprise). (Cinq Cent Treize MilleDirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : Neuf Mille Dirhams (9 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A	A5	5

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°9281/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
SERVICE DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET
FINANCIERES, DES
CONSTRUCTIONS,
DES EQUIPEMENTS ET
DU PATRIMOINE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 54/INV/2021
 Le 22/11/2021 à 10h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Acquisition du mobilier et du matériel d'enseignement de l'éducation inclusive destiné aux établissements scolaires primaires relevant de la Direction Provinciale AL HAOUZ.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ - TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000,00 DHS TTC (Cinq mille Dirhams TTC).
 L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 • 281 400,00 DHS TTC (Deux cent quatre-vingt-un mille quatre cents Dirhams TTC).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.
N° 9284/PA

DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 55/INV/2021
 Le 22/11/2021 à 11h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Acquisition du mobilier et du matériel d'enseignement de l'éducation inclusive destiné aux établissements scolaires primaires relevant de la Direction Provinciale AL HAOUZ.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ - TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 DH (Quatre mille Dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 216 720,00 DHS TTC (Deux cent seize mille sept cent vingt Dirhams TTC).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.
N° 9285/PA

(Séance publique)
 Le 24/11/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du centre hospitalier régional d'Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour le marché ayant pour objet :
 Achat d'habillement et du linge pour le Centre Hospitalier Régional d'Agadir
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre Hospitalier Régional d'Agadir sis route de Marrakech 80000 AGADIR, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 DHS (Dix mille dirhams).
 Estimation du coût des fournitures établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 369 900,00 DHS TTC (Trois Cent Soixante Neuf Mille Neuf Cent Dirhams TTC).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
 - Soit déposer par voie électronique au portail national des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés du Centre Hospitalier Régional d'Agadir avant, le 23/11/2021 à 10 heures.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 9295/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M.
AVIS DES APPELS
D'OFFRES OUVERT
N° 9296/PA
 Le 25/11/2021, il sera procédé dans les bureaux du secrétariat général de la Province d'El Kelaa des Sraghna.(Salle Ait Abdelmoula Abdelouahab) aux ouvertures des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix :
 • 31/2021/INDH A10 :00H ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE : CONSTRUCTION DU CENTRE DES PERSONNES AUTISTES A LA VILLE D'EL KELAA, PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA.
 - le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 000.00 dhs (Deux Mille Dirhams)
 - l'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme
 De : 64 800.00DHS (Soixante-Quatre Mille Huit Cent Dhs).
 • 32/2021/INDH A10 :30H ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE : CONSTRUCTION D'UN INCUBATEUR POUR JEUNES ENTREPRENEURS A LA VILLE D'EL KELAA, PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA.
 - le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :2 000.00 dhs (Deux Mille Dirhams).
 - l'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme
 De : 90 000.00 DHS (Quatre-vingt Dix Mille Dhs).
 • 33/2021/INDH A 11 :00 H ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE : -CONSTRUCTION DU CENTRE DES ENFANTS EN SITUATION PRECAIRE A LA VILLE AT-TOAUIA ,PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA..
 - le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :2 000.00 dhs (Deux Mille Dirhams).
 - l'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixé

à la somme
 De : 63 000.00 DHS (Soixante-Trois Mille Dhs).
 Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés auprès de la Division du budget et matériel de la province. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 -soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la Province El Kelaa des Sraghna.
 -soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province El Kelaa des Sraghna.
 -soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4des règlements de consultation.
 -Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après: Secteur : A Classe : 4 Qualification : A2
 Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
N° 9297/PA

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 ولاية جهة الشرق
 مجلس جهة الشرق
 المديرية العامة للمصالح
 قسم الموارد البشرية وهندسة التكوين
 مصلحة هندسة التكوين والتقييم

إعلان
عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021
يعلن رئيس مجلس جهة الشرق إلى علم الموظفين.
 - تطبيقا لمقتضيات المرسوم عدد 2.04.403 بتاريخ 2 دجنبر 2005.
 - بناء على القرار رقم 17/2021 بتاريخ 26 أكتوبر 2021
 - تقرر تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 وذلك يوم السبت 11 دجنبر 2021 على الساعة التاسعة صباحا بمقر إدارة مجلس جهة الشرق لغاثة العائدين المواطنين المتسجلين في ميزانية جهة الشرق وحسب الجدولة الزمنية المحددة كما يلي:
 ✓ آخر أجل لوضع الترشيحات: 24 نونبر 2021.
 ✓ تاريخ تنظيم الامتحانات: السبت 11 دجنبر 2021.
 ✓ تاريخ الاعلان عن نتائج الاختبارات الكتابية: 17 دجنبر 2021.
 ✓ تاريخ الاختبارات الشفهية: 25 دجنبر 2021.
 ✓ تاريخ الاعلان عن النتائج النهائية: 31 دجنبر 2021.
 وعلى المواطنين الراغبين في المشاركة في الامتحان المذكور، المتوفرين على الشروط النظامية والذين قضاوا ما لا يقل عن 6 سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة الى غاية 11 دجنبر 2021 والمتضمنين إلى إحدى الدرجات التالية:
 - متصرف من الدرجة الثالثة
 - تقي من الدرجة الثالثة
 - مساعد إداري من الدرجة الثالثة
 - مساعد تقي من الدرجة الثالثة
 - محرر من الدرجة الثانية
 أن يتقدموا بإيداع طلبات ترشيحهم إلى رئيس مجلس جهة الشرق، بمصلحة هندسة التكوين والتقييم في أجل أقصاه 24 نونبر 2021
N°9298/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M.
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
Le 25/11/2021, il sera procédé dans les bureaux du secrétariat général de la Province d'El Kelaa des Sraghna (Salle Ait Abdelmoula Abdelouahab) à l'ou-

verture des plis relatif à la consultation architecturale pour :
• 34/2021/INDH à 11 :30
ETUDE, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DES PERSONNES AUTISTES A LA VILLE D'EL KELAA, PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA.
- le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à

réaliser est de : 2700 000.00DHS (Deux Millions Sept Cent Mille Dhs). Les dossiers de consultation architecturale peuvent être retirés auprès de la Division du budget et matériel de la province. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent :
- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la Province El kelaa des Sraghna.

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province El kelaa des Sraghna.
- soit les remettre au président du jury des consultations architecturales au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du

ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5des règlements des consultations architecturales.

N° 9304/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE NOUACEUR
COMMUNE OULED SALEH
DIVISION DES AFFAIRES ECONOMIQUES



AVIS D'ENQUÊTE COMMODO INCOMMODO

Le président de la commune ouled saleh avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.

Cette enquête concerne la demande déposée par : **نيت علي ابراهيم / نيت علي عدي**

Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : **Bain maure marocain**

Au local situé à : **H8 // ,PROVINCE NOUACEUR ,COMMUNE OULED SALEH رقم بقعة 24 رقم**

Un registre des observations est mis à la disposition du public à la commune ouled saleh au service économique.

N°9305/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
CENTRE HOSPITALO- UNIVERSITAIRE IBN ROCHD

AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT N°5 DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°075/2021/CHUIRC

Le Directeur du Centre Hospitalo-universitaire Ibn Rochd de Casablanca, informe le public que des modifications sont introduites dans le dossier de l'appel d'offres n° 075/2021/CHUIRC : « **ACHAT DU MATERIEL MÉDICO-TECHNIQUE** », comme suit :

- Lot N° 89 « ENSEMBLE POLYSOMNOGRAPHE AVEC ENREGISTREMENT VIDEO » est annulé du bordereau des prix - détail estimatif de l'appel d'offre suscité.
- Nombre des lots :

Le nombre des lots est de 218 au lieu de 219

- Estimation :

- **Montant global de l'estimation Toutes Taxes Comprises :**

- Lire : « 86 352 273.39 DHS TTC » au lieu de « 86 912 273.39 DHS TTC »
- Lire : « Quatre-vingt-six millions trois cent cinquante-deux mille deux cent soixante-treize dirhams et trente-neuf centimes Toutes Taxes Comprises » au lieu de « Quatre-vingt-six millions neuf cent douze mille deux cents soixante-treize dirhams et trente-neuf centimes Toutes Taxes Comprises »

- **Montant global de l'estimation de la maintenance Toutes Taxes Comprises :**

- Lire : « 5 591 982.14 DHS TTC » au lieu de « 5 631 182.14 DHS TTC »
- Lire : « Cinq millions cinq cent quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-deux dirhams et quatorze centimes Toutes Taxes Comprises » au lieu de « Cinq millions six cent trente et un mille cent quatre-vingt-deux dirhams quatorze centimes Toutes Taxes Comprises »

Ainsi, la date d'ouverture des plis prévue le 09/11/2021 à 12 h est reportée au 11/11/2021 à 10 h 15 min et la date de dépôt de la documentation prévue le 08/11/2021 avant 14 h est reportée au plus tard le 10/11/2021 avant 14 h.

Le dossier d'appel d'offres modifié peut être retiré du service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalier Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».

N°9303/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère De L'agriculture Et De La Pêche Maritime, Du Développement Rural Et Des Eaux Et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture de Béni Mellal

AVIS DE CORRECTION DE L'AOO N° 17/2021/DPA/4/FIDA 16/11/2021 à 10 H (SEANCE PUBLIQUE)

Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Beni-Mellal informe le public de la correction de l'AOO N°17/2021/DPA/4/FIDA du 16/11/2021 à 10 H. Objet : la Réalisation des travaux d'aménagements hydro-agricoles de petite et moyenne hydraulique sur 9 Km prévus dans le cadre du Projet de Développement Rural des Montagnes de l'Atlas (PDRMA) de Beni Mellal.

Périmètres de la commune Territoriale de Naour, Province de Beni Mellal.
Comme suit :
- Que le départ pour la visite de lieux de 3/11/2021 est bien à 9 heures au lieu de 10 heures comme portée par erreur sur le journal Libération.
Le reste est sans modification

N°9302/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 25/2021/PSK

Le 24 Novembre 2021 à 11 H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux d'aménagement et d'installation (Réfection et aménagement des postes de commandement):

- Siège Pachalik : Sidi Kacem
- Sièges cercles : Chrarda ; Gharb-Bni Malek
- Sièges caidats: Mokhtar; Dar Laasouji; Zeggota; My Abdelkader; Zirara
- Sièges 4^{ème} et 5^{ème} annexes administratives Sidi Kacem

- Province de Sidi Kacem- Lot unique

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.provincessidikacem.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trente six mille (36 000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions trois cent huit mille quatre cent quatre vingt et onze Dirhams 60 Centimes (2 308 491,60 dhs) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A.2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9300/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 26/2021/PSK

Le 24 Novembre 2021 à 12 H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux d'aménagement et d'installation (Réfection des logements de fonction pour les agents d'autorité):

- Pacha de Dar El Gueddari ;
- Caïds de : Zeggota , Al Houafate

- Province de Sidi Kacem- Lot unique

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.provincessidikacem.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de neuf mille (9 000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent soixante quatorze mille sept cent seize Dirhams 00 Centimes (574 716,00 dhs) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	5	A.2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9301/PA

OSAKEN SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/09/2021, les associés de la société « OSAKEN SARL » au capital de Quatre Vingt Dix Mille (90.000,00) Dirhams ont établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « OSAKEN SARL »

Objet : La société a pour objet tant au Maroc que dans tous autres pays :

- La promotion immobilière;
- L'acquisition, la gestion et la location de tous immeubles, bâtis ou à bâtir, leur mise en valeur par tous travaux et l'édition de toutes constructions ;
- La prise de participation, l'acquisition, la gestion de toutes entreprises ou sociétés ayant un objet similaire ou connexe.

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant ne rattachent directement ou indirectement aux objets sociaux précités ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et le développement, ainsi que toute participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises poursuivant des buts similaires ou connexes. Pour réaliser cet objet, la société peut en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et d'importance qu'ils soient, dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, faciliter ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus ou qu'ils permettent de sauvegarder directement ou indirectement, les intérêts financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe d'affaires.

- Siège social : N°445, Boulevard Abdelmoumen, Immeuble A, 5ème étage, Bureau N° 25 Casablanca. Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive.

Capital : Le capital social est fixé à Quatre Vingt Dix Mille (90.000,00) Dirhams divisé en Neuf Cent (900) parts sociales de Cent (100) dirhams chacune, attribuées aux associés comme suit :

M. Nacer BENAMOUR (300 parts sociales) ; M. Adil BENAMOUR (300 parts sociales) et M. Hamid ZEKNINI (300 parts sociales).

Gérance : La société est gérée par les trois associés pour une durée indéterminée. Cependant, la société est engagée par la signature d'au moins deux des trois associés.

Le dépôt du dossier est effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 796560 le 14/10/2021.

N° 9288/PA

INCR SERVICE SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/09/2021, l'Associé unique de la société « INCR SERVICE SARL AU », M. Azzeddine GUESSOUS, a décidé ce qui suit :

1- Approbation de la cession de 45% des parts qu'il détient dans la société « INCR SERVICE SARL AU

», soit Vingt Deux Mille Cinq Cent (22.500) parts sociales de cent (100,00) Dirhams chacune à M. GUESSOUS Omar.

2- Mise à jour des statuts de la société.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 14/10/2021 sous le n° 796611.

N° 9289/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE TAROUDANT
COMMUNE TERRITO-
RIALE TINZERT
ASSOCIATION DE BIEN-
FAISANCE
ISLAMIQUE
DAR ATALIB ET TALIBA
TINZERT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 01/INDH/2021

Le 23/11/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau de Mr. Le président de l'Association de bienfaisance islamique de Dar Talib et Taliba Tinzert, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour : Equipement de Dar Talib et Taliba Tinzert dans le cadre de l'INDH au programme d'impulsion du capital humain des générations montantes au centre de la commune territoriale Tinzert.

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré du siège de l'Association de bienfaisance islamique de Dar Talib et Taliba Tinzert, commune territoriale Tinzert. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5000,00 DHS (Cinq mille DHS)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrages est fixée à la somme de 300.000,00 DH (Trois cent mille DHS). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le président de l'Association de bienfaisance islamique de Dar Talib et Taliba Tinzert, commune territoriale Tinzert

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 9318/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE L'EQUIPE-
MENT DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°: 45/2021/KH
Le 23/11/2021 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Travaux d'aménagement des logements de fonction relevant de la DPETLE de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2.000,00 DHS (Deux mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 146.040,00 DH (Cent quarante six mille quarante Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 9319/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE L'EQUIPE-
MENT DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°: 46/2021/KH
Le 23/11/2021 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art au PK 52+150 de la RR404 - Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat :

www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 DHS (Trente mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 1.913.713,20 DH (Un million neuf cent treize mille sept cent treize Dirhams vingt Centimes). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9320/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE L'EQUIPE-
MENT DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°: 47/2021/KH
Le 23/11/2021 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art au PK 52+150 de la RR404 - Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3.000,00 DHS (Trois mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 233.640,00 DH (Deux cent trente trois mille six cent quarante Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés

publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9321/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE L'EQUIPE-
MENT,
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE LARACHE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° 23/DPETLE/Lar 2021
Le 23 NOVEMBRE 2021 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :
CONTROLE TOPOGRAPHIQUE DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DU POINT DE GLISSEMENT SITUÉ AU PK43+000 DE LA RP4403. PROVINCE DE LARACHE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 800,00 DHS (HUIT CENT DHS).

L'estimation du coût des prestations : 57.600,00 DIRHAMS, (CINQUANTE SEPT MILLE SIX CENT DIRHAMS T T C).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr .Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Larache place Oued El Makhazine Larache.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9322/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE LARACHE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° 24/DPETLE/Lar 2021
Le 23 NOVEMBRE 2021 à 11 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :
CONTROLE TOPOGRAPHIQUE DES TRAVAUX D'ELARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RP 4402 DU PK 13+010 AU PK 29+000
- PROVINCE DE LARACHE -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4.000 ,00 DHS (QUATRE MILLE DHS).

L'estimation du coût des prestations : 290.400,00 DIRHAMS, (DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE QUATRE CENT DIRHAMS T T C).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr .Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Larache place Oued El Makhazine Larache.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9323/PA



TransferMarkt, la plateforme de data football référence

Une base de données inégalée sur les clubs et les footballeurs du monde entier, comprenant 1,5 million de matchs de football et 760.000 profils de joueurs. Sans surprise, la plateforme de Data Transfermarkt, mise à jour trois fois par an et particulièrement prisée par les agents, les directeurs sportifs des clubs et les médias, est logiquement considérée comme une référence absolue dans le domaine des Data Football. Dans un entretien accordé au journaliste anglais Chris Wheatley, Thomas Lintz, directeur général, revient sur la genèse et la recette du succès du site basé en Allemagne.

Le commencement

“J’ai débuté comme un utilisateur de Transfermarkt”, a avoué Thomas Lintz sur le site “football.london”. C’est donc par le pur hasard qu’en 2005, l’histoire a commencé entre celui qui était étudiant à l’époque à Vienne, en Autriche, et Transfermarkt dont le fonctionnement ressemblait à celui de Wikipédia, l’Encyclopédie électronique “Chaque utilisateur pouvait simplement s’inscrire et commencer à éditer et à ajouter des données à la base de données, qui est en quelque sorte le cœur de tout le projet.

J’ai commencé à entrer dans les équipes des clubs de troisième ligue en demandant aux clubs des photos pour les intégrer à la base. Ainsi, je suis devenu membre de cette toute petite communauté autrichienne sur le marché des transferts, uniquement allemand à l’époque”, raconte Thomas Lintz.

Deux ans plus tard, la plateforme prend une nouvelle dimension. “Le fondateur, Matthias Seidl, a eu l’idée de s’internationaliser, c’est-à-dire de s’étendre à l’Autriche et à la Suisse, où il pouvait simplement utiliser le même site web et n’avoir que des articles d’actualité autrichiens et suisses”, révèle Lintz. L’Autrichien s’est doucement mais sûrement rendu indispensable au point d’être responsable des données des clubs autrichiens en parallèle à ses études, avant de se consacrer pleinement à Transfermarkt.

La crédibilité

Le dirigeant garde les pieds sur terre et la tête sur les épaules, refusant de se comparer aux médias sportifs de référence tels que l’Equipe, Marca ou Kicker, sans pour autant oublier de mettre en avant les atouts de TransferMarkt : “Nous sommes probablement les seuls, à l’exception de Wikipedia, peut-être ou d’autres acteurs, à être plus axés sur les données”. Et



d’ajouter : “Je pense que nous avons fait du bon travail dans ce domaine”. Sans aucun doute. D’autant que Transfermarkt représente l’un des premiers points de contact lorsqu’il s’agit de repérage et de scouting “ce qui, en fin de compte, mène probablement à un transfert dans un cas sur 100”, révèle Thomas Lintz.

La méthodologie

Basé sur un modèle économique tributaire des annonces et

bannières publicitaires sur le site, notamment les publicités des sociétés de paris, TransferMarkt ne badine pas sur la valeur marchande des joueurs. C’est en quelque sorte son fonds de commerce. Dès lors, pour la calculer, “il y a un secret. Mais le secret n’en est pas vraiment un”, plaisante Lintz. “Le secret est la sagesse de la foule.

Quand il s’agit de déterminer les valeurs marchandes, on se base sur les commentaires des fans de football dans un forum ouvert dans lequel ils discutent de ces va-

leurs en permanence. Et à un moment donné, les modérateurs regardent ce qui a été discuté, au cours des trois derniers mois, avant de trouver un compromis pour chaque joueur des ligues”, conclut le dirigeant autrichien. Les données récoltées sur d’énormes fichiers Excel valent de l’or. Un fonctionnement qui perpétue une tradition née aux Etats-Unis, il y a des décennies, mais qui a encore de belles et longues années devant elle.

Chady Chaabi

Xavi favori pour succéder à Koeman aux commandes du Barça



lors d’une conférence de presse d’Al Saad, le club qatari qu’il entraîne depuis 2019: “Je suis concentré sur mon travail avec Al Sadd et je ne peux pas parler d’autre chose”, a-t-il balayé.

Souvent annoncé à Barcelone, c’est peut-être l’occasion que l’ancien international espagnol, double champion d’Europe et champion du monde avec la Roja, attendait, mais “son” Barça est méconnaissable.

Trois jours après la dingante défaite au Camp Nou lors du clasico de Liga face à l’éternel rival, le Real Madrid (2-1), le géant catalan s’est incliné mercredi sur le terrain d’un promu, le Rayo Vallecano (1-0). Ce revers a coûté sa place à Koeman.

Chahuté par des supporters dimanche à sa sortie du stade, le technicien néerlandais avait pourtant reçu le soutien de son club, tout comme en septembre, quand le président Joan Laporta était apparu face aux médias pour affirmer que le Barça comptait toujours sur l’ex-sélectionneur des Pays-Bas.

Mais la direction de l’institution

catalane a tranché peu après minuit, malgré le coût de cette décision: entre 12 et 14 M d’EUR selon la presse, pour un club qui croule déjà sous une dette qui dépasse le milliard d’euros à long terme.

Koeman, 58 ans, a payé les mauvais résultats de son équipe: le Barça a été incapable de gagner un match à l’extérieur depuis le début de la saison, n’a plus marqué un but hors du Camp Nou depuis août et pointe à une décevante 9e place de Liga.

Et surtout, le club catalan a enchaîné les déceptions en Ligue des champions, où il a subi deux gifles, d’abord face au Bayern Munich au Camp Nou (3-0), puis à Lisbonne contre le Benfica (3-0), qui ont fini par mettre en péril ses chances de qualification en 8e de finale, ce qui serait un énorme et nouveau coup de massue.

Le chantier était-il trop immense pour l’ancien joueur blaugrana, qui avait offert sur coup franc son premier titre en C1 au Barça en 1992 contre la Sampdoria ?

Optimiste, Koeman avait ac-

cepté le défi, voyant cela comme un challenge à relever, dans la droite lignée de Johan Cruyff, son ancien compatriote et entraîneur au Barça, qui a fini par acquiescer le statut de légende.

Engagé à l’été 2020 en remplacement de Quique Setién pour redresser un Barça déjà à la dérive, Koeman n’a finalement connu que l’échec, ou presque. A la tête du Barça, il n’a gagné qu’une Coupe d’Espagne la saison passée.

Hormis ce trophée, Koeman aura été l’entraîneur qui aura vécu l’exil de l’icône Lionel Messi au Paris Saint-Germain et les départs de Luis Suarez et Antoine Griezmann à l’Atletico Madrid, puis traversé une année sans le prodige Ansu Fati, éloigné des terrains durant un an après une fracture du ménisque du genou gauche en novembre 2020.

Le club catalan a annoncé jeudi début d’après-midi que Sergi Barjuan, l’entraîneur de l’équipe réserve, assurera l’intérim “jusqu’à la signature d’un contrat avec un nouvel entraîneur”.

Quelques noms avaient été avancés dans la presse en septembre, quand le Néerlandais avait déjà frôlé le limogement.

En première ligne donc, Xavi Hernandez. L’ancienne gloire du Camp Nou a plusieurs fois affirmé qu’il était prêt à accepter un poste d’entraîneur au Barça, et semble être le candidat favori pour prendre la relève, bien qu’il ait soutenu une autre liste que celle du président Laporta lors des élections pour la présidence du club, en mars.

Mais d’autres noms ont aussi été cités par la presse, à l’instar de l’Italien Andrea Pirlo, libre depuis son éviction de la Juventus Turin fin mai, du sélectionneur espagnol de la Belgique Roberto Martínez, ou encore du Néerlandais Erik ten Hag et de l’Argentin Marcelo Gallardo.

D’après la presse, le club pourrait attendre jusqu’à la prochaine fenêtre internationale qui débute le 7 novembre, avant de présenter celui qui aura la lourde tâche de tenter de remettre le Barça au sommet du football espagnol et européen.

La page Ronald Koeman tournée, Xavi en approche ? Après avoir limogé le technicien néerlandais, quatorze mois seulement après son arrivée, le FC Barcelone est en quête d’un entraîneur capable de redresser son équipe à la dérive, un challenge qui semble taillé pour l’ancienne gloire du club Xavi. Xavi, grand favori pour retrouver le Barça, est resté évasif jeudi



Le WAC surclasse l'ASFAR en déplacement

Le Wydad de Casablanca (WAC) a battu l'Association Sportive des FAR par 1 but à 0 jeudi, au complexe sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat, en match de la 7e journée de la Botola Pro D1. Le but

des Rouges a été signé Muaid Ellafi.

Suite à cette victoire, les Rouges, 19 points, occupent la première place, alors que les Militaires se maintiennent à la sixième place du classement avec 9 points. Lors de la

prochaine journée, le WAC accueillera, ce dimanche, au complexe sportif Mohammed V le Maghreb de Fès (MAS), alors que l'AS FAR recevra le Rapide Oued Zem (RCOZ).

Botola Pro D1

De belles affiches à l'ordre du jour

La huitième journée du championnat national de football Botola Pro D1 Inwi se poursuivra en cette fin de semaine avec des matchs intéressants. Après les

rencontres qui devaient opposer vendredi le SCCM au HUSA et le CAYB à l'OCS, trois autres sont programmées ce samedi.

Ainsi, à 16h, le FUS reçoit l'OCK avec un seul objectif, à savoir s'accaparer les points de la partie pour se relancer dans l'exercice. 14e avec cinq unités au compteur, les Rbatis peinent à renouer avec la victoire et risquent, en cas d'une nouvelle déconfiture, de compromettre leurs chances de se hisser en haut du tableau. En face, l'OCK n'est pas mieux loti. Avec deux points d'avance sur leur adversaire du jour, les hommes de Karkach savent qu'une défaite les enverra dans la zone des turbulences et, par conséquent, ravivera le doute des saisons passées.

A 18h30, le stade El Abdi à El Jadida vibrera au rythme de l'affiche de la journée, celle opposant le DHJ au Raja de Casablanca. 3e avec quatorze points

et ayant raté leur dernière sortie à Fès, les locaux tenteront de se racheter, même aux dépens d'un adversaire de taille, le RCA. Une mission difficile mais pas impossible, surtout que le club a fait preuve de solidarité entre ses éléments lors des grands rendez-vous. De l'autre côté, les coéquipiers d'Anas Zniti sont conscients de l'enjeu et n'auront d'yeux que pour la victoire qui leur permettra de conforter leur place.

A 20h30, le MCO accueille la JSS au stade municipal d'Oujda. Un match équilibré entre deux formations qui occupent le milieu du classement avec un petit avantage pour les locaux qui espèrent profiter du fait de jouer à domicile pour devancer une équipe de la JSS qui sait tenir tête aux grands.

Pour ce qui est de dimanche, la RSB, 6e au classement avec neuf points, accueillera l'IRT, avant-dernier de la classe à partir

de 16h. Les Berkanis sont favoris face à une équipe qui peine à trouver son rythme de croisière.

L'autre affiche de la journée mettra aux prises au complexe Mohammed V de Casablanca le leader, le WAC, et le MAS. Un match qui, dans d'autres circonstances, aurait drainé les grandes foules. Une belle affiche donc entre deux formations qui prônent le jeu offensif. Les locaux, qui ne veulent rien lâcher, sont favoris pour empêcher les points de la partie.

Et pour clore la journée, le RCOZ reçoit l'AS FAR dans un match qui ne manquera pas de suspense du fait que, lanterne rouge avec trois unités au compteur, les locaux savent qu'une nouvelle défaite ne ferait qu'enliser davantage le club en bas du tableau. Pour leur part, les coéquipiers de Réda Slim chercheront à l'emporter pour améliorer leur classement.

Khalil Benmouya



Sacrée explication entre Abdelhak Benchikha et Lassad Chabbi.

Programme

Samedi

16h00: FUS de Rabat - Olympique Khouribga

18h15: Difaa El Jadida - Raja de Casablanca

20h30: Mouloudia d'Oujda - Jeunesse sportive Salmi

Dimanche

16h00: Renaissance de Berkane - Itihad de Tanger

18h15: Wydad de Casablanca - Maghreb de Fès

20h30: Rapide Oued Zem - AS FAR

A noter que les matches SCCM-HUSA et CAYB-OCS devaient avoir lieu vendredi.

Championnat D2

Voici le programme de la 7e journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football (15h30):

Samedi

Kawkab de Marrakech - Itihad Khémisset

AS Salé - Renaissance Zemmamra

Chabab Atlas Khénifra - Widad de Fès

Dimanche

Tihad Casablanca - Raja Béni Mellal

Moghreb de Tétouan - USM Oujda

Olympique Dcheira - Racing Casablanca.

A noter que les rencontres SM-UTS et JSM-CJBG devaient être disputées vendredi

Le sport pour célébrer le 1er anniversaire des Accords d'Abraham au Panama

Le stade "Maracana" à Panama City vient d'accueillir une "Coupe de football pour la paix", un événement sportif à caractère diplomatique, marquant la célébration du premier anniversaire de la signature des Accords d'Abraham. L'ambassade du Maroc dans le pays caribéen a pris part, de manière distinguée, à cette manifestation, organisée conjointement avec les ambassades d'Israël, des Emirats Arabes Unis et des Etats-Unis, ainsi que la Ligue panaméenne de football, à l'indiqué la représentation diplomatique du Royaume à Panama City dans un communiqué transmis à la MAP.

Dans une ambiance conviviale, le public, composé des supporters des équipes panaméennes et d'invités des différentes représentations diplomatiques, a suivi avec beaucoup d'enthousiasme deux rencontres. Un premier "match d'exhibition" a vu la participation de joueurs diplomates marocains aux côtés de leurs homologues d'autres ambassades ainsi que quelques anciennes gloires du football panaméen. Une deuxième rencontre a mis aux prises une sélection de stars de la Ligue de football panaméenne.

Le coup d'envoi de la compétition a été donné par les organisa-

teurs, en l'occurrence, l'ambassadeur du Royaume au Panama, Oumama Aouad, son homologue d'Israël, Itai Bardov, le chargé d'Affaires de l'ambassade des Etats-Unis, Stewart Tuttle, ainsi que le président de la Ligue panaméenne de football, Mario Corro, et le directeur général de Pandeportes, Hector Brands.

Cette compétition, qui a mêlé de manière harmonieuse des ingrédients sportifs et diplomatiques, a été marquée par la présence de hauts responsables panaméens, dont le vice-ministre de la Culture, Gabriel González, le directeur du protocole du minis-

tère des Affaires étrangères, des membres du corps diplomatique accrédité dans ce pays, ainsi que des magistrats, des députés membres du groupe d'amitié Panama-Maroc.

Dans les tribunes du stade, juifs et musulmans marocains, ou panaméens d'ascendance marocaine, établis dans le pays caribéen, ont tenu à manifester leur unité et de cohésion à l'image de l'esprit de convivialité et de coexistence pacifique qui caractérise l'identité marocaine, et en conformité avec les valeurs de paix et de tolérance qui sous-tendent les Accords d'Abraham, a relevé le communiqué de

l'ambassade.

A l'issue de la compétition, largement relayée par les médias panaméens, les chefs de missions diplomatiques ont présidé une cérémonie de remise de médailles. Dans des déclarations à la presse, l'ambassadeur du Maroc a tenu à exprimer son émotion et sa joie pour le succès de cette initiative portée par les différents pays concernés par les Accords d'Abraham, tout en remerciant les autorités panaméennes et les joueurs professionnels qui se sont associés pour mettre leur talent au service des valeurs de paix et de fraternité prônées par cette manifestation.

Washington, ville à chats *La capitale américaine première à compter tous ses félins*

Un chat au pelage rayé bondit d'un rocher un matin d'octobre. Lorsque ses pattes touchent le sol, il lance un furtif regard vers sa gauche. Un appareil photo se déclenche et capture la scène.

Celle-ci ne se déroule pas au cœur d'une forêt isolée, mais dans la capitale des Etats-Unis.

La photographie fait partie du "comptage des chats de Washington" (DC cat count), une initiative menée depuis trois ans par des défenseurs des animaux et des scientifiques pour établir une bonne fois pour toutes le nombre de félins dans la ville. Une première.

Résultat: la capitale américaine compte pas moins de 200.000 chats. La moitié vit uniquement en intérieur, explique Tyler Flockhart, un biologiste en charge de la partie scientifique du projet.

L'autre moitié inclut des chats appartenant à quelqu'un mais ayant accès à l'extérieur, des chats errants,

et environ 3.000 à 4.000 chats sauvages qui évitent toute interaction avec les humains.

"Je ne crois pas que vous puissiez trouver un autre animal sauvage, carnivore, à une telle densité" dans une ville, a dit à l'AFP M. Flockhart. "C'est très intéressant que nous puissions avoir autant de chats dans un si petit espace."

Pour les besoins de l'étude, des groupes pourtant souvent en confrontation ont joint leurs forces.

Si certains écologistes s'inquiètent que les chats déciment les populations d'oiseaux, d'autres défenseurs des animaux travaillent eux à ce qu'ils puissent survivre dans cet environnement citadin.

Tous ont participé à l'effort "pour se concentrer non sur qui a tort ou raison (...) mais pour faire les choses bien -- trouver les informations, analyser les données", a expliqué Stephanie Shain, de Humane Rescue Alliance, qui a participé à

l'étude.

Cette association recommande que les propriétaires de chats les gardent chez eux, afin de les protéger eux et les autres animaux.

Afin de réaliser ce recensement, démarré en 2018, les équipes ont interrogé plus de 2.600 habitants, analysé les archives des refuges pour animaux, marché le long de certaines routes et placé des appareils photo dans plus de 1.500 lieux.

"Il s'agit certainement de l'analyse la plus complète de chats réalisée par une ville", a dit Tyler Flockhart.

Des outils ont été mis à disposition en ligne pour les organisations souhaitant s'atteler à l'exercice, avec des protocoles et autres conseils.

En plus des chats, les appareils photo ont également immortalisé de nombreux animaux: rats-laveurs, renards, biches... et même un lynx.



Recettes

Crevettes épicées à la Marocaine



Ingrédients:

- 500Grs de grosses crevettes crues Et non décortiquées
- 4 cuillères a soupe d'huile d'olive
- 2 gousses d'ail écrasées
- 1 cuillère a café de cumin en poudre
- ½ cuillère a café de gingembre moulu
- 1 cuillère a café de paprika
- 1 pincée de piment de Cayenne ou d'Espelette
- 1 botte de coriandre fraîche finement hachée
- 1 citron jaune en quartier pour servir
- 1 petit piment frais

Préparation:

Décortiquez la plupart de crevettes (gar-

dez en quelques unes entières pour la décoration de l'assiette).

Chauffez l'huile dans une sauteuse, ajoutez l'ail et faites le revenir jusqu'à ce qu'il exhale son parfum

Incorporez le cumin, le gingembre, le paprika, le piment ; chauffez le tout une trentaine de secondes, puis,

Ajoutez les crevettes, Puis la coriandre et le piment frais, salez, Faire dorer à feu vif pendant trente secondes environ (crevettes bien rose), bien les enrober d'épices.

Puis servez les avec leur jus de cuisson et garnies de quartiers de citron passés à la poêle de cuisson.

Les personnes les plus riches émettent plus de CO₂ que les plus pauvres

Les individus les plus aisés polluent bien davantage que les plus pauvres sur la planète et devraient faire l'objet de mesures d'imposition ciblées, relève une étude du World Inequality Lab (WIL) publiée mercredi, à quelques jours de la COP26, conférence mondiale sur le climat à Glasgow.

Tandis que les niveaux d'émission de carbone cette année rivalisent avec ceux d'avant-pandémie, les 1% les plus fortunés ont émis en moyenne chacun 110 tonnes de CO₂ en 2019, détaille cette étude menée par l'économiste Lucas Chancel, co-directeur du WIL à l'Ecole d'économie de Paris.

En cumulé, cela a représenté 17% des émissions mondiales de CO₂ cette même année. L'ensemble de ces émissions proviennent des comportements de consommation et d'investissements de cette catégorie de population, précise le WIL.

Les 10% les plus riches sont eux responsables de la moitié des émissions planétaires.

A l'opposé du spectre, la moitié la plus pauvre de la population mondiale a émis en moyenne seulement 1,6 tonne de carbone par personne, soit 12% des émissions mondiales.

"Il y a une forte inégalité des contributions au problème climatique" souligne à l'AFP Lucas Chancel, estimant que "les gradients du revenu et du patrimoine per-

mettent d'expliquer une grande partie des inégalités" d'émissions.

Outre les personnes les plus fortunées, les pays les plus développés présentent une empreinte carbone bien plus élevée une fois pris en compte les produits fabriqués à l'étranger et importés sur leur sol.

Pour l'Europe, particulièrement épinglée dans l'étude, l'inclusion des émissions de carbone de ces produits fait gonfler la facture finale d'environ 25%.

Parmi les solutions proposées, le rapport préconise de prendre davantage en compte les émissions individuelles dans les politiques publiques, de façon à mieux cibler les comportements pollués.

"Cela peut se faire au travers d'instruments visant les investissements dans les activités polluantes et fossiles", avec l'exemple d'impôts progressifs sur la détention de titres financiers liés à des activités non vertes.

L'imposition sur les plus gros pollueurs doit, par ailleurs, être revue, souligne Lucas Chancel, évoquant la mise en place "d'impôts progressifs écologiques sur la richesse".

"Un tel outil pourrait être politiquement plus viable que les taxes sur la consommation de carbone qui frappent durement les groupes à faibles revenus et ne parviennent pas à réduire les émissions des personnes très fortunées", ajoute-t-il.